COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

RAPPORT D' ACTIVITES 2016

PRESENTATION DE L'EXECUTION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

LES ECRITURES COMPTABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE SE REPARTISSENT EN TROIS BUDGETS :

1. LE BUDGET DU SERVICE GENERAL

PRESENTE une analyse pertinente des charges de fonctionnement et une maîtrise des dépenses au cours de l'exécution budgétaire au regard des besoins annuels de la communauté,

CONFIRME

- ***un niveau global de recettes stables, qui s'équilibre entre des produits fiscaux en légère progression et des dotations de l'Etat qui continuent de décliner.***
- ***Une augmentation régulière des charges de fonctionnement qui se confirment au gré des exercices par l'exploitation du complexe sportif, de l'aire d'accueil des gens du voyage et la mise en place de nouveaux services (urbanisme, commande et travaux publics, police intercommunale, Natura 2000).***

ILLUSTRE la poursuite des projets d'investissement :
- l'extension de la zone d'activité économique,
- des aménagements importants au complexe sportif
- des équipements de protection de la forêt contre les incendies
- une importante participation aux investissements en faveur du tri sélectif.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget respecte précisément les équilibres fixés en début d'année.

Plusieurs codes fonctionnels permettent d'établir une comptabilité analytique :

- Les charges de fonctionnement des services administratifs et de quelques charges dites 'transversales', sont affectées à la fonction 020.
- La fonction 112 présente les dépenses liées à la police l'environnement.
- La fonction 113 présente les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de la compétence incendie.
- La fonction 33 'Action culturelle' regroupe les dépenses liées au projet de centre culturel.
- La fonction 414 'Autres équipements sportifs ou de loisir' identifie les montants relevant du service 'sports – complexe sportif'.
- La sous rubrique 813 'Propreté urbaine' représente les charges liées à l'enlèvement des véhicules épaves.
- Le code 820 recense les dépenses du service d'instruction des actes d'urbanisme et contrôle de conformité.
- La fonction 823 correspond à des dépenses d'aménagements paysagers.
- Le code 824 'Autres opérations d'aménagement urbain' identifie les mouvements liés à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Les actions du programme NATURA 2000 sont regroupées à la rubrique 833 'Préservation du milieu naturel'.

- Les interventions de fonctionnement dans la zone d'activités de Cantone sont inscrites au 93.
- Les dépenses relatives au schéma de signalétique touristique sont codifiées au 95 'Aide au tourisme'.

Ce procédé nous permet d'avoir une vision précise des dépenses et recettes pour chaque mission assurée par la communauté de communes.
Les crédits budgétaires autorisés lors du vote du budget primitif le 13 avril 2016 ont permis d'assurer les dépenses de la communauté.
Une délibération modificative est intervenue en fin d'exercice lors du dernier conseil afin d'abonder les dépenses de personnel à la marge.

Le taux de consommation général des crédits en dépenses de fonctionnement est de 76.63 % (67.62 % en 2015) pour un montant global de 5 905 300.57 € (5 416 149.53 € en 2015 ; 5 027 068.74 € en 2014 ; 4 718 357.35 € en 2013).

Les dépenses des principaux chapitres respectifs se présentent de la façon suivante :

□ **Charges à caractère général** (chapitre 011), total des dépenses : 610 395.32 € ; contre 717 293.18 € l'an passé.
Ce chapitre comprend les dépenses habituelles de fonctionnement des services administratifs, les charges d'entretien des plages, les frais de fonctionnement du complexe sportif, celles de l'aire d'accueil des gens du voyage, le service d'urbanisme, la police intercommunale, la maintenance des équipements de protection contre l'incendie, le programme NATURA 2000 ; hors charges de personnel identifiées spécifiquement au chapitre suivant 012. Le taux de consommation de crédits de 73.16 %.
La part des dépenses relatives au complexe sportif est de 371 506.39 € (395 420.62 € en 2015 ; 382 339.68 € en 2014). Les postes principaux sont :

- Electricité : 47 029.74 € (48 495.74 € en 2015)
- Chauffage urbain (gaz) : 57 748.89 € (78 207.23 € en 2015)
- Contrat de maintenance de la piscine : 143 000 €, montant contractuel
- Maintenance du bâtiment : 41 658 €

La part des dépenses relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage est de 18 514.28 € (13 334.66 € en 2015), essentiellement pour des charges d'eau et énergie électrique.
Les charges principales des services généraux sont l'entretien du littoral 46 350 € (98 476 € en 2015), la maintenance et les réparations d'hydrants 26 841 €.

□ **Charges de personnel** (chapitre 012), total des dépenses : 837 284.72 € (713 070.38 € en 2015, 619 162.54 € en 2014 ; 391 237.62 € en 2013), pour un taux de consommation de crédits de 99.44 %. Elles représentent 14% du montant total des dépenses.
Les charges de personnel se répartissent de la façon suivante selon les services :
Services administratifs : 358 929 €, 42.8 % des charges de personnel
Complexe sportif : 360 701 € ; 43 % de la masse de personnel
Aire d'accueil des gens du voyage : 31 197 € ; 3.7 % des charges de personnel
Police intercommunale : 35 487 €, 4,2 % des charges de personnel.
Urbanisme : 41 909 €, 5 % du budget frais de personnel, l'agent en charge des contrôles de conformité a débuté ses missions à compter du 2 mai 2016.
Natura 2000 : 9 067 €, 1 % des charges, sachant que l'animatrice a pris ses fonctions au 1er juillet 2016, quotité temps de travail 70 %
Les charges de personnel connaissent une croissance naturelle au regard de l'évolution des missions et compétences de la communauté. Dans les perspectives de montée en puissance législative de l'échelon intercommunal, ce poste de dépenses a vocation à augmenter dans le temps.

□ **Reversements effectués au profit de l'Etat et des communes** (chapitre 014 pour un total de 3 375 508 € ; 3 071 455.50 € en 2015).
Une part importante du produit des recettes fiscales est reversée à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités 1 010 111 € (831 599 € en 2015 et 804 847 € en 2014):

- Prélèvement FNGIR (compte 73923) : 756 253 €, ce prélèvement est fixe et défini par la Loi.
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour péréquation verticale FPIC (compte 73925) : 253 858 € (75 346 € en 2015 ; 42 843 € en 2014).

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. La répartition de ce fond, entre l'EPCI et les communes membres de la communauté de communes Calvi Balagne, s'était effectuée jusqu'à présent par la répartition dite 'de droit commun'. En 2016, le conseil communautaire a opté pour une répartition dérogatoire dite « libre ». La communauté de communes a pris en charge la totalité du FPIC pour la part intercommunale et communale.
Montant de la part intercommunale : 107 453 €
Montant de la part communale : 145 405 €
Montant total du FPIC : 253 858 €

Une part du produit des recettes fiscales est reversée aux communes, pour un montant de 2 365 397 € (2 239 856.50 € en 2015) :

- Attribution de compensation, produit de Taxe Professionnelle arrêté en 2002 fixe chaque année : 1 570 926 €
- Dotation de Solidarité Communautaire : 794 471 € (668 930.50 € en 2015)

  L'augmentation de cette contribution a été approuvée par le conseil communautaire le 3 mars 2016. Le taux de 50% est valorisé à 60%, appliqué à la Contribution Economique Territoriale valeur N-1 (Cotisation Foncière des Entreprises + Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

□ **Autres charges de gestion courante** (chapitre 65), total des dépenses : 356 840.04 € (211 636.01 € en 2015), pour un taux de consommation de crédits de 90.05 %.
Outre les indemnités des élus, ce chapitre comporte les admissions en non valeur de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années antérieures ainsi que les participations aux charges de fonctionnement de l'Office de Pôle Balagne, le Syndicat mixte du Pays de Balagne ainsi que l'entretien des sentiers de randonnées pour la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, maître d'ouvrage délégué. La majoration principale du montant de la dépense globale de ce chapitre relève d'une subvention d'équilibre allouée à la section de fonctionnement du budget des ordures ménagères pour la somme de 93 633.32 €.

□ C**harges financières** (chapitre 66), total des dépenses : 81 315.43 €.
Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours. Le montant est stable puisque aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

En termes de charges courantes, les frais de fonctionnement de l'exercice 2016 sont stables. L'évolution des dépenses se traduit par une augmentation des charges de personnel, de l'abondement au budget des ordures ménagères, et principalement, des reversements de fiscalité.

Plus concrètement, les dépenses réelles de la communauté de communes, hors opérations d'ordres (dotations aux amortissements, chapitre 042) s'élèvent à une enveloppe globale de 5 282 080 € (4 800 231.40 € en 2015).

Les charges financières d'intérêt relatives aux emprunts en cours s'élèvent à la somme de 81 315.43 €, soit 1.37 % des frais globaux de fonctionnement.

Il est intéressant de soustraire au montant des charges réelles, les atténuations de charges 2016 (chapitre 014, reversements à l'Etat et aux communes d'une partie du produit des recettes fiscales), par conséquent, les charges de gestion courante réelle de la communauté sont réduites au montant de 1 906 572 € (1 728 776 € en 2015, 1 541 370 € en 2014).

***Des recettes qui se maintiennent malgré un contexte national tendu*.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 8 076 362 € (8 078 049.07 € en 2015 et 8 113 704 € en 2014), dont 2 042 491 € de résultat excédentaire de l'exercice antérieur constaté au compte 002.

Les recettes réelles nécessitent la soustraction des opérations d'ordre, amortissement des subventions, du chapitre 042 (186 032 €), soit un montant de produit net de 7 890 330 €.

Ce montant se décompose des encaissements suivants :

Un **résultat de l'exercice** 2015 reporté conséquent inscrit au compte 002 pour la somme 2 042 491 € (2 184 817 € en 2014, 2 251 846.70 € résultat 2013).
Ces montants permettent de constater le maintien de l'excédent annuel qui se reporte à chaque exercice dans des proportions similaires.
Cela traduisait une bonne santé financière de la collectivité qui n'avait pas besoin de ce capital, pour faire face à ses charges de fonctionnement annuelles.
Les recettes de fonctionnement de l'exercice ont suffi à assurer les charges et dégager une épargne, qui cependant se réduit de façon très conséquente en fin d'exercice 2016.

Le chapitre 70 d'un montant total de 220 257 € (219 098.47 € en 2015) correspond :
- aux **recettes du complexe sportif** pour 170 536 € (186 294 € en 2015 et 213 097 € en 2014) ;
- aux remboursements des particuliers pour le **service d'enlèvement des véhicules épaves** 1 463 €
- aux remboursements des communes dont les **autorisations d'urbanisme** sont instruites par le service de la communauté 43 426 €
- aux droits de stationnement **de l'aire d'accueil des gens du voyage** 4 829 €.

Les **recettes fiscales** (chapitre 73) croissent en 2016 de 236 840 € et s'élèvent à la somme de 4 369 728 € (4 132 888 € en 2015). Cette dynamique provient de la taxe foncière et d'habitation.
La Cotisation Economique Territoriale, CET, est l'impôt économique de la communauté de communes, composée de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée CVAE.
Cet impôt n'est plus la ressource fiscale principale de la collectivité, le transfert des impôts ménages ont supplanté le financement initial issu du milieu économique (ancienne Taxe Professionnelle).

La communauté dispose d'un pouvoir de taux sur la CFE, à contrario, la CVAE est prélevée par l'Etat et transférée d'office aux collectivités.

La réforme de la taxe professionnelle a conduit à un transfert automatique de la communauté en un groupement en fiscalité mixte.
Un léger repli de l'impôt économique perdure : montant de la CFE : 425 236 € (423 196 € en 2015) / CVAE 575 507 € (613 209 € 2015) / TASCOM 118 464 € (119 506 € en 2015) / IFER 159 187 € (140 639 € en 2015).
Les impôts ménages sont devenus la principale ressource fiscale 3 091 334 € (2 752 925 € en 2015). La communauté vote les taux de Taxe d'Habitation et Foncier Non Bâti.

	TAUX 2015	**TAUX 2016**
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	**12.05 %**	**12.20%**
TAXE D'HABITATION	**10.74 %**	**10.74 %**
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	**3.21 %**	**3.21 %**

La politique fiscale est restée inchangée en 2016, augmentation infime de 0.15 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises voté par l'assemblée le 13 avril 2016, à 12.20 %.
Les taux de fiscalité mixte, TH 10.74 % et FNB 3.21 % sont maintenus ; aucune pression fiscale supplémentaire n'est proposée. Les produits des taxes ménages notifiés par les services fiscaux par transfert automatique de taux suffisent à l'équilibre du budget.

Le produit global 2016 **des dotations** d'Etat (chapitre 74) atteint un montant de 1 201 209 € (1 297 710 € l'année précédente) pour une moins-value de 96 501 €.
Intégrée à ce montant, la Dotation Générale de Fonctionnement DGF est de 810 799 € (889 480 € en 2015), soit une diminution de 78 681 € (- 84 457 € en 2015).

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN SOLDE POSITIF DE 2 171 062 € (2 661 899 € EN 2015 ET 3 086 635 € EN 2014).

Sachant que le report de l'exercice précédent est de 2 042 491 €, le résultat de l'exercice 2016 pour la section de fonctionnement est de 128 570 € (477 083 € en 2015).
Cet équilibre positif décline chaque année, ce qui témoigne de la montée en puissance de l'intercommunalité.

Les marges de manœuvre commencent à s'amenuiser. Le résultat de l'exercice montre que la capacité de prise en charge de nouvelles dépenses de fonctionnement est limitée.

EN INVESTISSEMENT

Un taux de dépenses d'investissement assez faible pour le budget général compensé par une dotation importante au budget des ordures ménagères :

Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 'Immobilisations incorporelles', 'Immobilisations corporelles' et 'immobilisations en cours' pour un montant total de dépenses de 572 254 € (1 503 768.60 € en 2015) ventilés principalement par les opérations suivantes :

- 07- Complexe sportif : 295 810 €
- Travaux d'installations de défense de la forêt contre les incendies : 106 718 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 1 714 044 € (1 907 909 € en 2015).

L'année 2016 permet de réaliser des avancées importantes pour d'autres projets en cours de réalisation ou d'études:

- Extension de la zone d'activités de Cantone, comptabilisée dans le budget dédié.
- Centre culturel.
- Aménagement de l'espace tennis du complexe sportif en salle multi-sports

Un important prélèvement de 816 141 € est effectué pour abonder le budget annexe des ordures ménagères en part d'autofinancement.

Les charges annuelles de remboursement des emprunts en capital sont régulières approchant la somme de 52 000 €. Il s'agit des anciens emprunts en cours.

Les recettes d'investissement

La somme globale des recettes d'investissement est établie à 1 744 119 € (1 858 505 € en 2015).

Les principaux postes de recettes sont :
● FCTVA : 235 991 €
● Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : 619 408 €
● Subventions d'investissement : 265 499 €

L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN EXCEDENT DE 30 074 €.

La situation financière de la communauté de communes Calvi Balagne est très saine.

Malgré un effet ciseaux qui commence à se faire ressentir par :

- ***un niveau de recettes courantes nettes qui parvient à se maintenir, grâce à la dynamique des impôts ménages, qui neutralise la baisse de la DGF***
- ***des dépenses de fonctionnement qui s'accélèrent depuis 2013 et un taux de reversement des ressources élevé de 57 %***

La pression fiscale se maintient à un niveau raisonnable,
L'endettement est constant avec une capacité de désendettement à 1.7 ans, dans la mesure où nous n'avons pas réalisé de projets structurants comme le centre culturel.

2. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Un budget en besoin de financement pour garantir les actions de grande ampleur menées en faveur du tri sélectif.

EN FONCTIONNEMENT

L'équilibre général du budget OM présente pour l'exercice 2016 un excédent de financement en section de fonctionnement de 348 150 € (264 726.68 € en 2015). Cependant, le résultat net de l'exercice est déficitaire de – 10 209 €.

○ Total des dépenses de fonctionnement : 4 491 084 € (4 016 768.46 € 2015)
○ Total des recettes de fonctionnement : 4 839 234 € (4 281 495.14 € en 2015)

Les prévisions initiales de dépenses ont été bien maîtrisées. Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 92.65 %.

Une délibération modificative du budget primitif a été nécessaire en cours d'exercice pour quelques ajustements d'un montant global de 210 000 € sur les postes suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » notamment l'entretien des véhicules, les locations des bennes à ordures, les prestations de transport des ordures ménagères vers les centres d'enfouissement.
- Chapitre 012 « Charges de personnel »

Une minoration des prévisions de la contribution annuelle au Syvadec a pu être effectuée au regard de la réduction des tonnages d'ordures ménagères enfouies.
Aucune dépense imprévue n'est survenue.

Examen des comptes en Fonctionnement :

- Le budget bénéficie d'une partie de l'excédent de l'année précédente affecté en recettes, Résultat 2015 pour 264 726.68 € inscrit au compte 002.

- Le chapitre 011 comporte l'essentiel des charges courantes inhérentes aux services, les postes principaux sont :
  - l'entretien et les réparations de la flotte automobile 305 569 € (214 494.09 € en 2015)
  - le carburant 208 860 € (229 573.55 € en 2015)
  - les vêtements de travail 28 619 €
  - les transports complémentaires de semi remorques d'ordures ménagères 88 774 €
  - la location de véhicules 75 396 €
  - la prime d'assurance de la flotte automobile 85 981 €

  Ce chapitre présente un taux de consommation de crédits de 95.73 % pour un montant de dépenses de 925 096 € (653 434.32 € en 2015).

- Les charges de personnel atteignent un taux de consommation est de 99.93 % ; le montant total s'élève à 1 756 641 € (1 558 106.12 € en 2015).
  La majorité des postes de saisonniers ont été pourvus.

- Le montant de cotisation auprès du Syvadec se maintient dans l'enveloppe initialement prévue au stade de la prévision annuelle ; montant de la cotisation 2016 : 1 588 140 €.

Il est nécessaire de noter que le montant de cotisation 2016 ne comporte pas les mois de novembre et décembre. Celui-ci est donc sous-évalué.
La cotisation SYVADEC se décompose en plusieurs parties décrites comme suit :
Appel à cotisation 'traitement' sur la base d'une participation de 137 €/tonne.
Appel de cotisation exploitation 'recyclerie' : 36 €/Tonne.
Cotisation de crise : 14 € /Tonne

L'évolution des montants de cotisation est la suivante :
Année 2012 : 155 €/ tonne – tonnage de la communauté : 9 778 T
Année 2013 : 155 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 504 T
Année 2014 : 158 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 281 T
Année 2015 : 169 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 321 T
Année 2016 : 173 €/tonne – tonnage de la communauté : 8 458 T

Les recettes du budget atteignent à peu près les niveaux escomptés en prévisionnel.
Le résultat de l'année antérieure abonde les ressources à hauteur de 264 726 €. De plus, une subvention d'équilibre provenant du budget général pour un montant de 93 633 € majore les recettes au compte 7477 pour faire face aux importantes missions entreprises en faveur de la valorisation des déchets.
L'équilibre du budget reste fragile en fonction des aléas imprévisibles dans un contexte global de crise régionale du traitement des déchets.

- Le montant du produit de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères se maintient à un niveau important pour la somme de 768 719 € (648 583.76 € en 2015).
  Cette augmentation du produit global de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères trouve son origine principalement dans l'augmentation du tarif unitaire au litre ainsi que le rôle supplémentaire du BTP.
- La Taxe d'enlèvement des OM a permis de comptabiliser les recettes attendues 3 240 355 €. Le taux de fiscalité est maintenu stable à 16 %.
- Le compte 7478 inscrit la recette relative à la rétribution du Syvadec, 305 369 €, pour les prestations de transport des ordures ménagères en Centre d'Enfouissement Technique, effectuées principalement par les services internes de la communauté.
- Le compte 758 pour la somme de 22 686 € centralise les cotisations des agents au titre de leur participation pour les tickets restaurant.
- Le Syvadec a effectué un versement lié à la gestion de la communauté à travers le bonus tri, article 7718 produits exceptionnels pour la somme de 20 415 €

Le coût réel du service pour l'exercice 2016, hors opérations d'ordre d'amortissement est de 4 281 204 € (3 825 636 € en 2015)
Le coût 2016 de ce service par habitant est établi à la somme de 356 €
Pour rappel :
318 € en 2015
310 € en 2014
301 € en 2013
295 € en 2012
282 € en 2011
267 € en 2010.
Base INSEE 2016 : 12 029 habitants.

Le coût à la tonne 2016 (4 281 204 €) : 506 € ; Base 8 458 Tonnes
Le coût à la tonne 2015 (3 825 636 €) : 410 € ; Base 9 321 Tonnes
Le coût à la tonne 2014 (3 715 441 €) : 399 € ; Base 9 281 Tonnes
Le coût à la tonne 2013 (3 610 346 €) : 380 € ; Base 9 504 Tonnes
Le coût à la tonne 2012 (3 527 589 €): 360 € ; Base 9 778 Tonnes

Le revenu fiscal : TEOM + RSEOM de 4 009 074 € (3 767 151 € en 2015), ramené par habitant est de 333 €.

Des réflexions et décisions importantes sont prises en fin d'exercice pour accroître la part incitative de la redevance spéciale :

- Application d'une part de redevance incitative ; pour tout établissement, qui n'effectuerait pas un des flux suivants le verre, le carton, le papier, les emballages ou les bio déchets, une pénalité sera appliquée d'office sur le montant global de la facture selon les termes suivants :
  Majoration de 100% si le tri d'un de ces flux n'est pas respecté
- Système de bonification ; pour tout établissement, qui effectuerait correctement le tri sélectif de tous les flux : le verre, le carton, le papier, les emballages ou les bio déchets, une bonification sera appliquée sur le montant global de la facture selon les termes suivants :
  Bonus tri de 10%
- La redevance incitative est également majorée pour les producteurs des déchets suivants :

*DASRI, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux produits par les professions médicales, y compris laboratoires, vétérinaires, Tatoueurs
*Huiles usagées de restaurateurs et garagistes
La majoration forfaitaire appliquée est de 400 € pour les DASRI et 1 000 € pour les huiles usagées
La phase opérationnelle de ce déploiement est prévue pour l'année 2017.

- Une redevance incitative est également instaurée pour les organisateurs d'évènements et manifestations :

Bacs Ordures Ménagères. Forfait journalier : 30 € pour les bacs de 240L / 50 € pour les bacs de 660L
En cas de tri non effectué durant la période de l'évènement, une pénalité sera appliquée d'office sur la facture après contrôle par les services de la Communauté de communes Calvi Balagne :

- Toutes manifestations confondues : le forfait est multiplié par 2
- Calvi on the rocks : forfait de 3000 €

EN INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement des ordures ménagères intègre en recettes le résultat excédentaire de l'année N-1, soit la somme de 108 423 €.

Les dépenses réalisées respectent les prévisions du budget primitif pour un taux de consommation de 33.17 %.

Le chapitre 21 'Immobilisations corporelles' qui rassemble la première part des principales dépenses réalisées pendant l'exercice présente un total de charges de 855 708 € (206 496 € l'année précédente)
Le chapitre 23 'Immobilisations en cours' présente un montant de dépenses de 109 885 € .

Le total des dépenses réalisées pour l'exercice 2016 est de 1 024 296 € (260 146 € en 2015)

Les principaux postes sont :
□ Investissements et achats de matériel pour le tri sélectif: 236 841 €
□ Aménagements au quai de transit des ordures ménagères: 38 251 €
□ Acquisition de véhicules: 557 431 €
□ Aménagements des points de collecte des déchets : 98 559 €
□ Recyclerie de Galeria: 11 326 €

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- FCTVA pour 170 824 €
- Les subventions versées de la part des partenaires financiers pour l'acquisition de véhicules, 196 000 €
- La subvention du budget général : 816 141 €

Total des recettes d'investissement : 1 501 270 €

Le solde de la section d'investissement du budget des ordures ménagères présente un excédent de 476 973 €.

L'exploitation du quai de transit de Notre Dame de la Serra
Le service de transport des ordures ménagères en CET

►**L'exploitation** en régie du quai de transit par la surveillance et la gestion en direct des agents fonctionnaires de la collectivité date de l'année 2011.

L'année d'exploitation 2016 nécessite un budget de fonctionnement de 44 357 € (63 837.79 € en 2015), qui ne fait que confirmer les économies espérées par une gestion en direct.
Le site nécessite cependant des interventions régulières de maintien en état, de renforcement de la sécurité, de traitement des fossés et d'amélioration des voies de circulation, de signalétique, afin d'assurer un service correct au regard du lieu et des installations ainsi que des conditions de travail décentes pour les agents.
A cet effet, des dalles maçonnées sont réalisées aux zones de stockage des bennes, un algéco ainsi que des installations sanitaires sont entreprises.
Un revêtement en enrobé est également envisagé pour les voies de circulation les plus empruntées.
Un tractopelle beaucoup plus adapté est acheté en lieu et place de la pelle mécanique à chenilles.
Un nouveau service est mis au point en fin d'année 2016 ; un broyeur de végétaux est acheté pour traiter les végétaux apportés à la recyclerie. Ce mécanisme permet de réduire presque à néant les nombreux transports de bennes de végétaux, traitées à Borgo, dont la vitesse de remplissage est surprenante. Broyés sur place, les végétaux deviennent des copeaux remis gracieusement aux personnes intéressées, en quantités raisonnables.

►**Le transport routier** des ordures ménagères effectué en régie vers les Centres d'Enfouissement Technique a été mis en place depuis l'été 2012 par conventionnement avec le SYVADEC.
Le nombre annuel de rotations effectuées décroît chaque année ; 385 voyages en 2016 ; 395 en 2015 ; 400 en 2014, 417 en 2013.
Parmi ces transits, il est nécessaire de rappeler les renforts assurés par des prestataires privés qui apportent un soutien au pic de la saison estivale ainsi que lors des crises des déchets à l'échelle régionale. Le nombre de voyage commandés en complément est de 110 rotations.
Le coût global de ce service en 2016 est de 336 897 € (227 670 € en 2015) soit 40 €/ tonne.
Le SYVADEC rétribue à la communauté de communes, qui intervient en tant que prestataire de service, un prix unitaire de 24 € la tonne, dont le tarif avait été établi sur la base des transports réguliers à Tallone.
Pour l'année 2016, les encaissements de cette rétribution s'élève à la somme de 305 369 €.
Le SYVADEC a décidé de mettre en place un nouveau système de calcul des contributions des adhérents dans l'objectif principal de reverser les recettes des éco-organismes aux communautés de communes. Cette nouvelle orientation a un impact sur la communauté de communes Calvi Balagne car le syndicat ne versera plus cette rétribution de transports assurés par nos services. Le nouveau mode de calcul est basé sur la gestion du quai de transit, qui lui-même, est géré en régie par nos services et ainsi, déconnecté des équipements du SYVADEC.

L'équilibre de ce service reste très fragile, voire à tendre de plus en plus vers un déséquilibre au regard des charges supplémentaires induites par la crise régionale du traitement des déchets.

La baisse des tonnages des ordures ménagères enfouies est un objectif important pour limiter les coûts de cette prestation.

La mutualisation de la recyclerie de Corbara

Un partenariat avec la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse est instauré au printemps 2016 afin que les habitants des communes d'Avapessa, Cateri, Lavatoggio, Aregno, Sant'Antonino et Algajola puissent accéder à la recyclerie située dans la zone d'activités de Corbara.

Un projet de convention est établi pour que l'accès puisse être effectif dès le 1er juin 2016.

La participation financière est déterminée en fonction de :

- L'assiette de dépenses composée de l'ensemble des charges de fonctionnement et de l'amortissement des équipements sur 20 ans.

Au prorata des populations DGF des communes autorisées à utiliser la déchetterie.
Cette collaboration entre intercommunalités permet à la partie Est du territoire de disposer d'un service de qualité de proximité.

Des perspectives d'agrandissement des locaux techniques

Les services techniques connaissent des besoins importants d'extension des locaux de la zone d'activités de Cantone.

Vu le manque d'espaces de stockage, de parkings et l'occupation actuelle des bureaux et du garage, exigus dans leur ensemble, la communauté de communes est en recherche de foncier et a souhaité se porter acquéreur d'une parcelle attenante aux services techniques.

La commune de Calvi a proposé à la vente la parcelle cadastrée E446 d'une surface de 1873 m² et la partie n°1 du projet de division de la parcelle mère E419 pour une superficie de 2 891 m², soit un ensemble de 4 764 m².

Le service des Domaines a transmis son estimation le 18 novembre 2016 et évalué ce bien à 30,50 € /m².

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 13 décembre 2016 pour décider de l'opportunité de cette acquisition pour un montant global de 183 492 €, travaux d'aménagements réalisés inclus.

Les objectifs principaux assignés à la gestion du budget des ordures ménagères ont été largement renforcés en 2016, d'importants efforts ont été consentis :
Réduction maximale des tonnages enfouis
Valorisation du tri sélectif
Maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel
Maintien de l'équilibre financier, hors pression fiscale supplémentaire.

3. LE BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le projet d'extension de la zone d'activités de Cantone se concrétise en 2016.
Les travaux débutent le 5 septembre 2016.

L'extension de cet espace économique prévoit la création de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.
Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² doit permettre :
La création de 28 lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.

Les travaux de voirie et de réseaux comportent des terrassements, la constitution de chaussée, les revêtements de surface, les réseaux humides, les réseaux secs, l'éclairage public, les espaces verts et l'arrosage.

Les lauréats du marché sont :
Lot n°1 : SAS NATALI pour un montant de 549 509.56 € HT
Lot n°2 : SRHC en variante montant du marché: 377 157.06 € HT
Lot n°3 : FOURNY JARDINS PISCINES, montant: 32 190 € HT
Montant global du marché : 958 856.62 € HT.

4. L'EXPERIMENTATION A LA CERTIFICATION DES COMPTES

Le Président a proposé au conseil communautaire le 5 juillet 2016, la candidature de la communauté à l'expérimentation de la certification des comptes.
Dans le contexte national d'amélioration des finances publiques, la fiabilité des comptes est devenue un facteur clé des principes de sincérité, de régularité et d'image fidèle des comptes publics.

La directive communautaire 2011/85 du 8 novembre 2011 relative aux cadres budgétaires des Etats membres renforce les obligations de compte rendu et d'audit indépendant des comptabilités publiques, notamment des administrations locales.
Dans ce contexte, la loi NOTRe a prévu une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, et elle a confié la conduite de cette expérimentation à la Cour des Comptes, en liaison avec les chambres régionales des comptes.

La certification se traduit par une opinion écrite et motivée sur les comptes de la collectivité qu'un tiers indépendant formule sous sa propre responsabilité. Ce dernier certifie que les comptes sont fiables et ne présentent aucune anomalie.

La certification n'a pas pour finalité de se prononcer sur la situation financière de la collectivité, ni sur la régularité, l'opportunité et la performance de la gestion. Il ne s'agit pas davantage de réaliser un contrôle budgétaire ou de juger les comptes et de mettre en jeu la responsabilité du comptable sur la régularité formelle des opérations.

La certification n'est pas une fin en soi, mais elle renforce la crédibilité des comptes de la collectivité en tant qu'instrument de pilotage et de gestion. A l'issue le certificateur, en se fondant sur les normes professionnelles, exprime une opinion sur la fiabilité des comptes, assortie, le cas échéant, d'une ou plusieurs réserves, voire formule une impossibilité ou un refus de certification.

Il s'agit d'une démarche vertueuse qui contribue à l'amélioration globale du fonctionnement de la communauté à travers :

- Une meilleure traçabilité des opérations
- Une modernisation des systèmes d'information financière
- Une connaissance actualisée du patrimoine et des engagements
- Une gestion plus performante
- Un renforcement de la crédibilité externe
- Une assurance sur la fiabilité de l'information donnée aux citoyens ou à leurs représentants.

La communauté de communes a été retenue par arrêté ministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des vingt-cinq collectivités territoriales admises à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification des comptes.

La convention de partenariat qui définit les modalités de mise en œuvre et précise les acteurs chargés de cette certification expérimentale, et les moyens qui l'accompagnent, est formalisée en début d'année 2017.

LA MOBILITE DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

La communauté de communes compte en fin d'année 2015, 50 agents stagiaires, titulaires ou contractuels permanents.

La répartition des effectifs se présente comme suit :

Administration générale
1 Directeur Général des Services
1 Secrétariat général
1 Comptabilité - GRH
1 Finances et gestion,
¾ Travaux et commande publique

Urbanisme
1 Instructeur des autorisations du droit des sols
¼ Contrôleur des autorisations du droit des sols

NATURA 2000
1 Animateur

Police intercommunale
1 gardien de police de l'environnement

Services techniques
1 Directeur des services
1 Chef d'équipes
1 Chef de garage
10 Chauffeurs
19 Ripeurs

Services des espaces verts
1 Responsable espaces verts
1 Apprenti

Complexe sportif
1 Directeur d'établissement
1 gardien
2 agents d'accueil
2 agents d'entretien
1 chef de bassin
3 Maître Nageurs Sauveteurs

Aire d'accueil des gens du voyage
1 Gardien

Quai de transit des ordures ménagères
1 Gardien

Ambassadeurs du tri sélectif
1 Responsable de service
1 Agent
1 Apprenti

La communauté de communes compte 55 agents et 2 apprentis.

Le service administratif s'étoffe d'un nouvel agent :
Création du service du contrôle des autorisations d'urbanisme des droits des sols.
Cet agent est également affecté aux marchés publics et aux travaux publics.

Une animatrice du programme NATURA 2000 Rivière et Vallée du Fango prend ses fonctions le 1er juillet 2016 pour un contrat à durée déterminée à temps non complet à hauteur de 70 %.

Un ripper est placé en disponibilité pour convenances personnelles.
Un second est placé en congé de longue maladie à compter du 2 février 2016.

Un poste de chauffeur super lourd est occupé par un non titulaire dans l'attente de la réussite du concours d'adjoint technique territorial 1ère classe. Un agent occupant un poste de chauffeur poids lourds parvient à obtenir la reconnaissance du statut de travailleur handicapé qui le dispense de l'obligation de passer le concours.
Ces mêmes conditions sont remplies par un maître-nageur sauveteur du complexe sportif qui exerce ses missions depuis l'ouverture de l'établissement, il est ainsi nommé stagiaire à compter du 26 août 2016.

Le service des ambassadeurs du tri sélectif se structure par le recrutement de deux personnes en début d'année 2016.

Trois documents fondamentaux relatifs à l'organisation des services sont approuvés par le conseil communautaire le 5 septembre 2016 :
L'accord cadre du temps de travail, fixant les règles communes à l'organisation du temps de travail à l'ensemble des agents et des services.
Le règlement intérieur de la communauté, qui définit les obligations en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les règles de discipline,
La charte informatique.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

Dans le cadre d'une nécessaire réorganisation spatiale des bureaux, l'intercommunalité a souhaité louer à la Collectivité Territoriale de Corse, le second étage du bâtiment.
Le bail de location fixe un loyer annuel de 12 000 € pour deux appartements de 42 et 61 m².
L'emménagement a lieu en fin d'année 2016.

La communauté de communes doit veiller :

A préserver l'autofinancement de la section de fonctionnement afin d'anticiper les charges à venir relatives aux futurs transferts de compétences et la gestion des équipements structurants en projet dans un contexte d'incertitude des ressources.

Au maintien d'un équilibre financier en section d'investissement pour pouvoir faire face aux travaux des principaux programmes.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMPLEXE SPORTIF CALVI BALAGNE

Une structure en développement…

Le complexe sportif grandit au fil des années…
On peut dorénavant parler d'habitués et d'habitudes qui assurent le fonctionnement de la structure.
Les activités associatives, associées à une optimisation constante de la programmation et des prestations proposées permettent de répondre de plus en plus précisément aux attentes des usagers.
En effet, l'ouverture dominicale, l'ouverture méridienne, les aménagements extérieurs, les nouveaux équipements intérieurs ainsi que la dynamique évènementielle font du complexe sportif un lieu de vie accessible, confortable et reconnu.

Pour rappel, les objectifs fixés par le rapport d'activité 2015 étaient les suivants :

- Adopter une politique tarifaire adaptée pour les associations
- Pérenniser les évènements marquants
- Engager une perspective de développement notamment via l'aménagement de la halle multisports
- Renforcer le comité d'usagers

Concernant la politique tarifaire, une stabilité a été trouvée. Les ajustements effectués après consultation et concertation lors des commissions « finances » et « équipements sportifs » s'avèrent pertinents.

L'adaptation du prix de mise à disposition des installations pour les associations a également été très bien perçue. La baisse significative de 33% du tarif permet, et permettra aux associations de pérenniser leurs actions.

L'évènementiel se développe et s'installe dans la durée grâce à la reconduction des principaux évènements.

Les sollicitations, aussi diverses que nombreuses, ont nécessité un positionnement quant à la vocation prioritaire de la structure. L'orientation choisie et affichée est d'accueillir les manifestations à caractère sportif et éducatif.

L'expansion du complexe passe également par l'aménagement de la halle multisports.

Un nouveau maître d'œuvre a été désigné pour mener à bien les travaux. Ceux-ci doivent débuter en fin du premier semestre 2017.

Pour répondre aux attentes des utilisateurs, le comité d'usagers, mis en place il y a deux ans, sera bien entendu reconduit et permettra de conserver la dynamique d'échanges souhaitée par tous.

Des dépenses d'investissement évolutives…

…. Ont été portées à la section « investissement » en prévisionnel 2016, principalement au compte 2313 'constructions'.

Les dépenses sont les suivantes :

Chapitre 20 :

- Etude de faisabilité pour la récupération des eaux de vidanges des bassins de la piscine: 3 600 €

  Ce projet est financé dans le cadre de la convention signée le 12 décembre 2016 avec le Ministère de l'Environnement relative à la transition énergétique des territoires à énergie positive pour la croissance verte.

Chapitre 21 :

- Un local de rangement est construit afin de faciliter le stockage du matériel, (94 598 €)
- Le bassin d'apprentissage est repensé et aménagé en bassin ludique, (100 479 €)
- Une aire de jeux et de convivialité égaye les extérieurs, (31 528 €)
- Un rafraîchissement des peintures des squashs et des zones de circulation est effectué, (18 554 €)
- Les panneaux photovoltaïques sont raccordés au réseau de chauffage du bassin ludique et de l'eau chaude sanitaire. (24 035 €)

Portés au compte 21318, ces investissements représentent un total de 272 680 €.

- L'achat d'une monobrosse et la sonorisation du gymnase coûtent 19 273 €.

Chapitre 23 :

- Les études pour le projet d'aménagement de la halle multisports en phases PRO et ACT, la mission SSI, le contrôleur technique (APAVE) et l'intervention de l'entreprise Sondatech pour des études géotechniques ont un coût de 41 845 €.

Les dépenses d'investissement représentent un total de **341 257 €** pour l'année 2016.
Ces dernières seront plus importantes en 2017 au regard de l'avancement des projets portés par la communauté de communes.

Des recettes d'investissement en attente

Les subventions attendues pour l'aménagement de la halle multisports ne sont pas versées et sont attendues lors du prochain exercice.

Des dépenses de fonctionnement connues et maîtrisées

Les charges à caractère général (chapitre 011):

Elles s'élèvent à **371 506 €** contre 396 071 € en 2015.
- Les contrats de prestations de services (compte 611) relatifs aux prestations de maintenance de la piscine (traitement d'eau et d'air) et d'entretien des plages représentent un budget de 143 000 €. L'entreprise titulaire du marché est l'entreprise Cofely. Celle-ci exerce des prestations tout à fait satisfaisantes. Le marché devra être relancé en 2017.
-Le chauffage urbain (consommation de gaz) représente une dépense de l'ordre de 57 748 € (78 207 € en 2015 et 98 007 € en 2014). La baisse s'explique par le raccordement des panneaux solaires au système de chauffage de l'eau du bassin d'apprentissage et de l'ensemble de l'eau chaude sanitaire.
- Les factures d'électricité s'élèvent quant à elles à 47 029 € (48 495 € en 2015 et 57 140 € en 2014).
- Concernant l'eau et l'assainissement, 6 917 € sont nécessaires au fonctionnement cette année (9 176 € en 2015 et 18 155 € en 2014). Il convient de prévoir une augmentation sur ce poste de dépenses due à une régularisation tarifaire qui interviendra sur les factures de 2015 et 2016. Une erreur dans le calcul des sommes dues a été commise par le fournisseur, auprès duquel, une demande de remise gracieuse a été formulée.
- 27 308 € sont engagés dans les différentes opérations dédiées au bâtiment et aux extérieurs : entretien et réparation de l'ascenseur, des volets roulants, de désenfumage, de l'éclairage de sécurité, de la vidéo-protection, de l'analyse des systèmes électriques et contrôles périodiques.
- les achats de fournitures et de petits équipements : 15 539 €.
-9 137 € sont nécessaires pour réparer le portail coulissant, le portail à chaîne, et pour raccorder électriquement le camion de restauration situé sur le parking.
-Les contrats de maintenance (photocopieur, extincteurs, ascenseur, douches, téléphonie, désinsectisation, portails, panneaux solaires, et dératisation) coûtent 14 482 € et permettent un suivi rigoureux des installations dans le respect des obligations réglementaires.
- L'assurance du bâtiment s'élève à 9 137 €.
- La taxe foncière s'élève à 4 503 €.
- Les autres dépenses regroupent principalement les frais de télécommunication (3 748 €), les fournitures d'entretien (2 709 €), l'alimentation pour les distributeurs automatiques (5 064€), les achats et prestations de service (8 121 €), les vêtements de travail (1 314 €), la promotion - communication (3 853 €), ainsi que les fournitures administratives (2 155 €).

Les charges de fonctionnement sont connues et maîtrisés. L'aménagement de la halle multisports engendrera des frais supplémentaires qui seront pris en compte dans l'établissement du prochain budget prévisionnel.
Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges à caractère général est de 81.83 %.

Les charges de personnel :

Elles regroupent les rémunérations, cotisations, taxes, indemnités et charges sociales.
Elles s'élèvent à 360 701 €, le complexe sportif comptant 9,6 ETP (équivalent temps plein) :

- 1 attaché territorial (directeur)
- 3 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe (agents d'entretien et gardien)
- 1,6 adjoint administratif territorial de 2ème classe (accueil)
- 4 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (maîtres-nageurs sauveteurs)

L'équipe du complexe sportif est composée d'agents titulaires ou stagiaires.

Un adjoint administratif bénéficie d'une quotité horaire équivalente à 60%. Ce droit est valable jusqu'aux trois ans de l'enfant.
La gestion des heures supplémentaires est facilitée par l'implication et l'engagement des agents du complexe qui acceptent la modulation de leurs emplois du temps en fonction des nécessités de service.
L'annualisation du temps de travail permet également de répondre à la programmation cyclique mise en place pour assurer l'ouverture dominicale de l'équipement.
Les agents bénéficient d'un entretien d'évaluation suivant les règles communes à l'ensemble de la fonction publique territoriale et bénéficie d'un programme de formation concerté pour progresser individuellement mais également pour faire évoluer la structure.
Les formations suivies concernent principalement la sécurité des biens et des personnes et le développement des aptitudes informatiques.
Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges de personnel est de 109.11 %.

Des recettes de fonctionnement stables

Les recettes proviennent essentiellement des produits des services, du domaine et des ventes diverses.
Les prestations vendues représentent 151 491 € (entrées, abonnements et mises à disposition) tandis que les distributeurs de boissons et de diverses confiseries rapportent 16 337 €.

La redevance perçue pour l'occupation du domaine public par le camion de restauration rapporte 2 708 €.

Suite à un travail de concertation des commissions « finances » et « équipements sportifs », il a été annoncé en juin 2016, une baisse significative des tarifs de mises à disposition des installations ainsi qu'un ajustement des tarifs pour le public.
Cette orientation entraîne, de fait, une chute des recettes, néanmoins, compensée par l'évolution haussière de la fréquentation.
Elle permet également de voir la structuration des associations se pérenniser.

L'équilibre de la section de fonctionnement du budget du complexe sportif présente un déficit de fonctionnement de 535 258 €.

Fonctionnement de la partie aquatique :
Une offre adaptée aux demandes…

Cette année est marquée par l'ouverture de la piscine lors des pauses méridiennes, lors desquelles, des cours d'aquabike sont dispensés.
Au vu du succès rencontré, trois vélos supplémentaires ont été achetés.

L'ouverture dominicale satisfait les usagers puisqu'en moyenne 70 personnes fréquentent l'établissement chaque dimanche.

Le bassin d'apprentissage, réaménagé en bassin ludique, ravit petits et grands et apporte un regain d'attractivité.

La programmation apporte satisfaction, seuls quelques ajustements seront proposés pour optimiser la fréquentation de certains créneaux.

L'évènementiel, porté par les nuits de l'eau, permet au public de découvrir les activités aquatiques praticables au complexe.

Les stages vacances connaissent un taux de remplissage très satisfaisant grâce aux activités nouvelles proposées (Cross Fit Kid, Ultimate Frisbee, Course d'orientation…)

L’accueil de deux associations (Calvi Xtri et le Cercle des Nageurs de Balagne) fait vivre les bassins et regroupent déjà plus 60 adhérents.

La programmation de la natation scolaire est reconduite d’année en année et porte ses fruits au regard des résultats au test du Savoir Nager en constante amélioration.

Fonctionnement des activités terrestres :
La pérennisation des collaborations

Des activités scolaires et périscolaires soutenues…

On notera que les communes de Calenzana et Lumio reconduisent leurs conventions pour bénéficier du complexe le vendredi après-midi dispensant des animations terrestres dans le cadre de leurs activités périscolaires.
Ce sont près de 60 enfants qui sont concernés chaque semaine.

Un tissu associatif dynamique et volontaire…

Les associations dans leur grande majorité restent fidèles à l'équipement.
La politique tarifaire incitative de la collectivité assure la pérennisation du fonctionnement associatif.
En effet, le tarif de mise à disposition horaire est passé de 14€ à 10€.
L'annonce, faite lors du comité d'usagers, a recueilli un avis très favorable.
Les stages et galas rythment le fonctionnement du complexe sportif qui a accueilli des dizaines de rencontres cette année.

Des institutions utilisatrices pour des entraînements et stages de perfectionnement professionnels…

- Pompiers
- SNSM
- Douanes
- Gendarmerie
- Etablissement Français du sang

Des évènements et manifestations reconnus…

Des projets évènementiels marquent l'année 2016 :

- Des journées portes ouvertes à destination des enfants et mettant l'accent sur la pratique intergénérationnelle
- La journée Internationale de la Femme
- Deux Nuits de l'Eau
- Une opération Téléthon dépassant les attentes
- Une journée en faveur de la Marie-Do
- Un spectacle de l'association Cal'in Festa réjouissant petits et grands
- La Corsica Cup de Gymnastique
- La coupe de corse de Volley
- Une journée dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- Des stages sportifs (Aïkido, Krav Maga, Ju Jitsu Brésilien…)

Le rayonnement de ces manifestations est possible grâce au relais d'informations effectués par les médias locaux : Corse Net Infos, Corse Matin, Tele Paese et Radio Calvi Citadelle principalement.

La page Facebook voit plus de 1000 personnes s'intéresser aux actualités rythmant la vie sportive voire éducative de la structure.

Une sécurité assurée…

Afin d'accueillir le public dans les conditions de sécurité requises, les agents bénéficient des formations obligatoires (manipulation des extincteurs notamment), participent à des exercices d'évacuation et à des simulations d'incidents.
La collaboration avec les pompiers du centre de Calvi est fructueuse et permet de tendre vers l'objectif d'efficacité attendu.

Lors des évènements d'envergure, la Société Nationale des Sauveteurs en Mer apporte sa contribution gracieuse pour assurer la sécurité des participants et des visiteurs.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est soumis à chaque intervenant et fait l'objet d'échanges pour l'adapter aux situations réelles rencontrées. Il a fait l'objet d'adaptations et a été validé par les autorités compétentes de l'Etat (Préfecture et DRDJS).

Les Educateurs Territoriaux ont vu leurs agréments renouvelés de la part de l'Education Nationale qui s'assure de la qualification, de l'honorabilité et des compétences des intervenants en natation scolaire.
Tous ont bénéficié d'un recyclage PSE1 (Premiers secours en équipe).

La commission de sécurité n'a relevé aucun manquement inhérent à la sécurité des biens et des personnes.

Les contrôles périodiques assurent une veille nécessaire et obligatoire des installations électriques, des organes de chauffage et de sécurité ainsi que des équipements sportifs.

Des objectifs ambitieux…qui tendent à l'attractivité

Les principales orientations fixées en 2015 sont atteintes.

La prochaine étape consiste à tendre vers les objectifs suivants :

- Engager les travaux d'aménagement de la Halle Multisports
- Mettre en place un module de réservation par Internet pour les activités aquatiques
- Créer un espace de fitness extérieur
- Engager des projets de développement (Schéma directeur d'aménagement du terrain jouxtant le complexe, optimisation de la récupération des eaux de vidanges, mise en place d'un service de transport en commun)

Ces pistes de développement permettront au complexe sportif d'optimiser son fonctionnement et d'accroître son attractivité.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2016 pérennise l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Etat des lieux financier :

Charges à caractère général (chapitre 011) présente un réalisé de 18 514 € (13 334 € en 2015) soit 54 % des dépenses prévues au budget primitif.

Les prévisions budgétaires de fonctionnement annuel de cet équipement semblent confirmer une surévaluation, il se peut que l'exploitation se stabilise définitivement à une enveloppe moindre.

Plusieurs postes de dépenses se détachent :
Eau et Assainissement (60611) : 4 786 €
Electricité (60612) : 5 925 €

Charges de personnel (chapitre 012)
Un poste d'adjoint technique territorial 2eme classe est pourvu aux missions de gardien pour un montant total charges comprises de 31 197 €

Les charges de fonctionnement globales de l'équipement sont de 49 711 €

Produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70)
Le montant des recettes encaissées droits de place et consommation : 4 829 € (3 760 € en 2015 et 4 964 € en 2014)
Montant de la subvention de fonctionnement versée de la part de la Caisse d'allocation Familiale : 11 078 € (132.45 €/place de caravane/mois d'ouverture).

Fréquentation de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2016

Février : 3 jours d'occupation, 1 famille

Mars : néant

Avril : 113 jours, 11 familles

Mai : 24 jours, 3 familles

Juin : 126 jours, l'aire d'accueil a accueilli 12 familles

Juillet : l'aire d'accueil a accueilli 4 familles pour 66 jours

Août : l'aire d'accueil a accueilli 1 famille, 4 jours d'occupation,

Septembre : l'aire d'accueil a accueilli 3 familles, 30 jours d'occupation,

Octobre : 33 jours, 11 familles

Novembre : 32 jours, 4 familles

Décembre : 128 jours, 5 familles

Des aménagements se sont avérés nécessaires :
Pose de faïence dans tous les sanitaires pour faciliter le nettoyage quotidien, montant de l'investissement : 32 876 € HT.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation du service

Le service de la police intercommunale de l'environnement a été créé en juillet 2015.

Un agent nommé au grade de gardien de police municipal exerce ses fonctions dont les missions principales consistent à réprimander les actes d'incivisme commis aux points d'apport volontaire des déchets et de faire respecter le tri sélectif et veiller au respect de l'environnement.

Pour cela le policier intercommunal travaille en étroite collaboration avec les services techniques et les ambassadeurs du tri.

PARTIE 1, du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 :

Pour pouvoir effectuer ses missions, le policer intercommunal a du valider une formation de six mois (décembre 2015 à juin 2016) à l'école de police de NIMES.
A l'issue de la formation initiale, celui-ci obtient le double agrément et prête serment auprès du Tribunal de Grande Instance de Bastia afin de pouvoir constater et relever les infractions.

PARTIE 2, du 1 juillet 2016 au 31 décembre 2016 :

Missions de police de l'environnement
L'activité principale de la police intercommunale est un travail de terrain axé sur la surveillance, la recherche, l'information, la prévention et la répression. Ce travail de terrain est complété par une partie administrative.

Dans un premier temps, une surveillance accrue des points d'apport volontaire des déchets est effectuée afin de contrôler et d'empêcher les usagers de déposer et d'abandonner des encombrants, végétaux et divers objets à proximité de ces PAV.
Ces personnes sont invitées à se rendre en déchèterie et sont verbalisées lorsqu'une infraction est constatée.

Des recherches minutieuses sont effectuées dans les tas d'encombrants.
Certaines permettent d'identifier des personnes ayant eu un comportement répréhensible. Ces dernières reçoivent alors un avertissement.
38 avertissements ont été adressés à des particuliers.

Encombrants dans lesquels une identité est trouvée. Avertissement formulé mais absence de verbalisation car l'infraction n'est pas constatée.

Des patrouilles de surveillance sont effectuées sur tout le territoire de la communauté de communes Calvi Balagne pour rechercher sur le domaine public ou privé des dépôts et des décharges sauvages.
Lorsque cela est nécessaire, une mise en demeure est adressée aux propriétaires de terrains sur lesquels des décharges sauvages sont constatées.
D'autres situations d'infraction font également l'objet de rapports.

Lors de ces patrouilles, les véhicules épaves sont recensés.
Les propriétaires de ces derniers sont identifiés auprès des services de l'Etat. Une mise en demeure d'enlever le véhicule est expédiée.
Suites à ces surveillances, 39 mises en demeure ont été établies.
Ces injonctions ont donné suite à la rédaction de 4 procès-verbaux et 2 rapports transmis à M. Le Procureur de la République de Bastia.
21 infractions ont été relevées par PVE (Procès-Verbal Electronique).
Parfois, les contrevenants répondent positivement et se mettent en règle.

Suite à une mise en demeure, ce terrain a été nettoyé.

La police intercommunale accompagne les ambassadeurs du tri et les services techniques dans la collecte des déchets, des bio-déchets et du tri sélectif. Pour cela des contacts sont pris avec les commerçants, restaurateurs, artisans.... afin de les sensibiliser et de les accompagner dans une meilleure gestion de leurs déchets.
Après cette campagne de prévention, et après plusieurs avertissements, certains établissements ont été verbalisés pour non-respect du tri sélectif.

Poubelle provenant d'un établissement, jetée à terre et dont le tri sélectif n'a pas été fait. (Verbalisation)

Avertissement à un professionnel n'ayant pas fait le tri avant verbalisation.

La police intercommunale traite les demandes d'enlèvement des épaves.
Ce service s'effectue à la demande des administrés, des élus ou directement par la communauté de communes Calvi Balagne. 22 dossiers d'enlèvements d'épaves ont été établis.

Organisation et développement du service :
Pour améliorer l'efficacité du service, et simplifier la verbalisation de certaines infractions, le procédé PVE (Procès-verbal électronique) a été instauré en fin d'année 2016.
Ce dispositif permet la verbalisation immédiate des infractions constatées. Pour plus d'efficacité, il sera bientôt accompagné de la vidéoprotetion des points de regroupement des déchets.
La communauté de communes Calvi Balagne prévoit ainsi, l'installation de caméras, pour la protection des points de collecte et leurs abords.
Pour cela, une étude de sept points d'apport volontaire à Calvi et deux à Galéria a été menée lors de l'année 2016.
Les premiers sites à doter de ces équipements sont :
Sur la commune de CALVI :

- Point de collecte Avenue du Docteur Massoni 20260 Calvi
- Point d'apport volontaire du Fort Charlet 20260 Calvi
- Point de collecte route de l'aéroport 20260 Calvi
- Point de collecte route de Pietramaggiorre lieu-dit Caneccu 20260 Calvi
- Point de collecte carrefour Percatorio Santore 20260 Calvi
- Point de collecte chemin Poggiarella route du bord de mer 20260 Calvi
- Point de collecte complexe sportif D151 Rte Calenzana 20260 Calvi

Sur la commune de GALERIA :

- Point de collecte du parking de la plage en bordure de la D351 20245 GALERIA
- Point de regroupement situé IDEAL CAMPING 20245 GALERIA

La société PROTECT, domiciliée 20290 LUCCIANA, a été lauréate de la prestation d'installation des premières caméras.
Les dossiers ont été élaborés en collaboration avec les mairies concernées et ont été soumis à la Préfecture de la Haute Corse. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation préfectorale, permettant d'engager la phase opérationnelle.

Le travail effectué en collaboration avec les ambassadeurs du tri sélectif et les services techniques a permis une diminution certaine des ordures ménagères en faveur du tri. Ce travail de terrain et de communication mené conjointement auprès des professionnels a pu être appuyé par la répression.
La surveillance in situ, la verbalisation et les nombreux courriers envoyés, semblent produire un changement de comportement.
La présence sur le terrain doit rester une priorité.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DES AMBASSADEURS DU TRI SELECTIF

Le service des ambassadeurs du tri de la communauté de communes Calvi-Balagne s'est structuré en début d'année 2016.
Il compte 2 ambassadeurs recrutés en contrats à durée déterminée et un contrat en alternance.
La mission principale de ce service est de diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles enfouies en développant le tri sélectif sur le territoire Calvi Balagne.
Face à la crise des déchets, les objectifs de la Collectivité Territoriale de Corse requièrent une augmentation du tri sélectif, et une baisse des tonnages d'ordures ménagères de presque 50% en centres d'enfouissement d'ici 2020. Des actions ont alors été mises en place dès 2016 afin d'atteindre ces objectifs.

Un travail de fond axé sur la communication, la sensibilisation et l'accompagnement :

LA COMMUNICATION

La communication étant un élément essentiel du service des ambassadeurs du tri, plusieurs supports visuels ont été créés permettant d'expliquer le fonctionnement des filières de tri des déchets lors de réunions ou de présentations dans les écoles.

- Panneau d'information des abris poubelles : **359 €**
- Adhésifs pour containers : **4 860 €**
- Sacs compartimentés, tri bag : **9 300 €**
- Sacs cabas pour chacun des flux : **11 784 €**
- Prospectus Stop Incivisme : **489 €**
- Mémo-tri Anglais, Allemand, Italien, Français et Corse : **6 776 €**
- Mémo-compostage : **846 €**
- Magnet mémo-tri : **3440 €**

Total : **37 854 € TTC**

a) Expérimentation de nouvelles mesures grâce aux villages tests

Dès le mois de mars 2016, et ce, avant d'entreprendre des actions à l'échelle du territoire de la communauté de communes, trois villages tests répondant à certaines caractéristiques, ont été désignés pour être les précurseurs de nouvelles actions. Ces trois villages sont Galeria, Manso et Sant'Antonino.

Opérations de sensibilisation au tri des déchets

Une campagne de sensibilisation a été menée par les trois ambassadeurs du tri.
Ils ont arpenté les rues et échangé avec les habitants qui n'auraient pas assisté à la réunion publique d'information. Les habitants ont été sensibilisés sur les différents modes de tri et les foyers ne pouvant pas disposer d'un composteur ont été invités à participer à la collecte au porte à porte des biodéchets.

Distribution gratuite de composteurs

Depuis le mois de mars 2016, 296 composteurs ont été distribués sur le territoire et une vingtaine d'administrés se sont inscrits comme foyers témoins.
Au total, 945 composteurs ont été délivrés aux particuliers depuis le lancement de cette opération à l'échelle de la région.
Le suivi des foyers témoins permet de contrôler l'état du compost après 6 à 7 mois de maturation et de corriger les éventuelles erreurs (présence de moucherons, compost trop humide ou trop sec…).
Au mois de janvier les premiers foyers témoins ont ainsi été visités, et même si la gestion du composteur n'est pas parfaite chez tout le monde, le compost a été jugé, dans l'ensemble, de bonne qualité.

Mise en place de la collecte des biodéchets au porte à porte des particuliers et professionnels

Les personnes qui le souhaitaient ont pu bénéficier de la collecte des biodéchets au porte à porte qui a ainsi débuté dans les villages tests.

2 fois par semaine (mardi et vendredi), chaque foyer participant au programme, dépose devant chez lui un bioseau de 10 litres contenant un sac biodégradable rempli de déchets putrescibles (matériel fourni gratuitement par la communauté).

En aval, les biodéchets sont revalorisés au sein d'une plateforme de compostage à Aghione où ils sont transformés, après maturation, en terreau.

Travaux d'agrandissement des Points d'Apports Volontaires des villages tests de Galeria et Sant'Antonino et renouvellement de tous les containers de tri sélectif.

La communauté de communes a procédé à l'agrandissement des points d'apport volontaire pour y intégrer les containers à cartons et renouveler les anciens bacs afin de rendre l'espace de tri plus agréable et accessible.

« Agrandissement d'un PAV à Sant'Antonino »

« Remplacement des containers dans les PAV de Galeria »

Collecte des cartons grâce à de nouveaux bacs grillagés.

De nouveaux moyens de collecte ont été mis en place. L'un d'eux est la collecte en PAV (Point d'Apport Volontaire) des cartons à l'aide de bacs grillagés 770L.

« Containers de collecte des cartons à Sant'Antonino »

Coûts de l'opération village test :

- Sacs biodégradables 40L : **7 646 €**
- Bacs grillagés cartons 770L : **11 412 €**
- Bacs gris biodéchets 770L : **1 374 €**
- Bacs gris biodéchets 240L : **900 €**
- Bioseaux 10L et 35L : **507 €**

Total : **21 839 € TTC**

b) Le tri prend de l'altitude

Mise en place du tri dans les refuges de montagne du territoire en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Corse et l'Office National des Forêts

Afin de couvrir son territoire de façon optimal la communauté de communes a mis en place le tri sélectif dans les refuges d'Ortu di piobbu et Carozzu.

Les déchets triés par les randonneurs et les gérants des refuges sont acheminés à dos de mulets jusqu'au centre de tri de la communauté de communes avant d'être recyclés et valorisés.

Total : **21 379 € TTC**

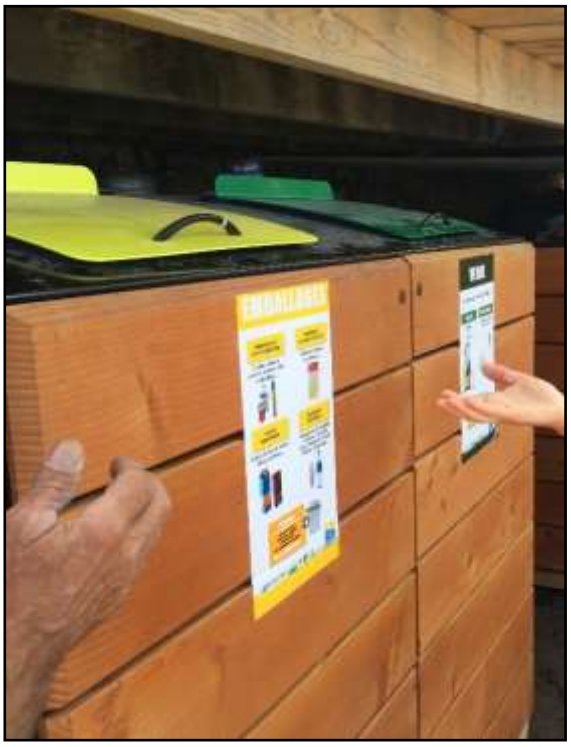

« Abris containers mis en place dans les refuges dans le refuge d'Ortu di piobbu »

c) Passage au porte à porte

Collecte au porte-à-porte chez les professionnels

- Collecte des cartons
- Mise en place d'une collecte des biodéchets
- Renforcement de la collecte du tri sélectif

Coûts des équipements du passage au porte à porte chez les professionnels :

- Sacs transparents 130L 70microns : **17 180 €**
- Transport sacs de collecte : **769 €**
- Bacs 240L verre papier emballage : **8064 €**
- Bacs 240L avec serrure vert et jaune : **6 790 €**
- Adhésif container : **119 €**
- Sacs biodéchets 240L + 50L : **18 616 €**
- Transport sacs biodégradables : **168 €**
- Bacs gris biodéchets 240L + Autocollants : **17 964 €**
- Bioseaux 35L + 50L : **5 161 €**
- Location benne, traitement des biodéchets : **13 013 €**
- Location de camions pour la collecte au porte à porte **: 33 942 €**

Total : **121 786 € TTC**

d) Mise en place d'une collecte des cartouches d'encre dans toutes les mairies du territoire :

Les 14 communes ont été équipées de collecteurs de cartouches d'encre. La collecte est assurée par les services techniques de la communauté de communes. La société LVL récupère les cartouches au point de rupture de charge défini au préalable (le dépôt des services techniques dans la Zone Industrielle de Cantone). Les cartouches sont recyclées et valorisées.

e) Participation aux programmes Eco Scola

Année 2016-2017 : Calenzana, Cateri, Zilia, Cardellu (Calvi) et Loviconi (Calvi).
Ce programme élaboré par le SYVADEC en 2015 est dispensé par les ambassadeurs du tri de la communauté de communes Calvi Balagne (territoire pilote pour cette expérience), ce qui a permis d'inscrire 5 écoles au lieu de 2 initialement prévues.

f) Organisation d'évènements lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) organisée par l'ADEME

- Action de sensibilisation au gaspillage alimentaire au sein du Collège Jean-Félix Orabona à Calvi
- Journée de nettoyage des plages de Sainte Restitude à Lumio et de Riciniccia à Galeria
- Journée portes ouvertes au complexe sportif Calvi Balagne pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Coût de l'organisation de la SERD

- Gobelets à soupe et cuillères en bois : **71 €**
- Micro : **199 €**
- Animation jeux d'antan : **890 €**
- Gants pour journée de nettoyage : **108 €**
- Soupe + jus de fruits **: 449 €**
- Buffet poivrière + amadeus : **2 453 €**
- Rallonge : **119 €**
  - Gobelet biodégradable : **130 €**
- Location poney **: 180 €**
- Débat Zéro Waste France : **400 €**

Total : **4 999 € TTC**

g) Les ambassadeurs du tri

Sophie DALLEST FRANCHI, Daniel DE LEMOS DA ROCHA, Loïc GAZZO

- Frais du personnel : **72 190 €**
- Formation :

Accompagnement par Stella consultant des ambassadeurs du tri : **1500 €**

Deux ambassadeurs du tri ont bénéficié d'une formation sur la prise de parole en public, la confiance en soi et savoir convaincre un auditoire. Cette formation est essentielle, car les ambassadeurs du tri sont en contact direct avec les administrés, parfois réfractaires, et doivent animer des réunions.

- Ligne téléphonique : 06 45 06 84 88 / 04 95 62 88 48

Total : **73 690 € TTC**

h) Equipement des locaux de la CCCB pour le tri sélectif

- Sacs poubelles aux couleurs du tri : **261 €**
- Poubelles de tri pour le Hall: **632 €**
- Panneau tri: **347 €**
- Gobelets biodégradables : **42 €**
- Poules & poulailler à destination des services techniques : **1 060 €**

Total : **2 342 € TTC**

i) Actions Diverses

- Achat de bennes pour le stockage des pneus, du broyat, du polystyrène et pour augmenter les capacités de stockage en cas de crise des déchets à la recyclerie de Notre Dame de la Serra: **15 216 €**
- Enlèvement de la benne remplie de déchets toxiques (peinture, bidon d'huile…) située sur le site de la recyclerie Notre Dame De La Serra : **744 €**
- Livre « ne brulons pas notre futur » : **840 €**
- Achat d'abris container pour le tri sélectif à la citadelle de Calvi : **16 128 €**
- Achat de parements en bois pour la création et l'aménagement de PAV : **5 596 €**
- Achat d'un poulailler à destination des jardins collectifs de Lumio : **565 €**
- Achat de collecteur de piles mis en place dans les mairies : **2 028 €**

Total : **41 117 € TTC**

TOTAL DEPENSES : 325 006 € TTC

PREMIERS RESULTATS ET EVALUATIONS

a) Réalisation de documents de suivi des collectes pour le service technique.

Fiches de suivi des collectes

Date :

Equipe :

Etablissements Vert = Container Gris = Sac	VERRE Calvi							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Note
SORTIE DE CALVI								
La Camargue								
Le Pas Pareil								
PLAGE DE CALVI								
Club Nautique								
U Comu Marinu								
Marco Plage								
Le Lido								
Sun Beach								
Le Bout du Monde								
Le Blockos								
Le Fersua								
U Ricantu								
O Serge (Signoria)								
La Licorne								
L'Octopussy								
U Pinu								

b) Réalisation de tableaux de suivi des tonnages depuis l'année 2012

Tableau récapitulatif année par année

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE
SERVICE DES AMBASSADEURS DU TRI

Suivi annuel des pesées du tri sélectif en tonnes

		2012	2013	2014	2015	2016
Papier		215,7	246,8	186,0	199,6	211,9
Emballage		218,5	241,9	204,8	224,9	263,4
Verre		763,6	776,7	808,3	883,6	996,1
Recyclerie	Carton	122,7	123,9	191,2	200,4	316,1
	DEEE	135,5	174,8	256,4	175,9	219,0
	Métaux	231,2	260,7	324,7	284,9	292,2
	Végétaux	882,8	906,3	939,8	991,5	1091,3
	Bois	489,8	457,8	487,8	425,4	373,0
	Meuble		12,6	109,7	145,5	390,0
Biodechets						382,7
Ordures Ménagères		9778,8	9504,4	9281,6	9370,0	8458,2
Déchets Totaux		12838,6	12705,9	12790,3	12901,7	12994,0
% de Tri avec recyclerie		23,8	25,2	27,4	27,4	34,9
% de Tri hors recyclerie		10,9	11,7	11,4	12,3	18,0

Le bilan s'avère très positif :

En 2012, 76 % de l'ensemble des déchets étaient enfouis contre 65 % en 2016. L'objectif final est 50 % en 2020.

Tableau récapitulatif mois par mois (2016)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE - SERVICE DES AMBASSADEURS DU TRI

Suivi annuel des pesées du tri sélectif en tonnes / Année **2016**

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Papier		17,1	11,8	25,6	16,0	14,8	19,0	15,9	19,4	18,9	21,6	17,8	14,1	211,9
Emballage		11,4	10,5	16,6	14,3	21,6	25,0	34,2	46,9	30,0	19,4	17,1	16,3	263,4
Verre		28,8	21,5	37,6	40,7	78,5	112,9	171,0	228,4	136,5	66,8	40,0	33,4	996,1
Biodéchets		La collecte des bio-déchets n'était pas encore en place					45,9	102,6	119,7	71,1	27,3	9,6	6,6	382,7
Ordures Ménagères		466,5	446,7	534,1	678,1	764,3	755,1	982,5	1380,9	803,8	636,6	533,8	475,8	8458,2
Total Service technique		523,8	490,5	613,9	749,1	879,3	957,9	1306,2	1795,3	1060,3	771,7	618,3	546,2	10312,4
Recyclerie	Carton	8,7	8,9	16,0	24,8	30,2	41,3	51,0	54,4	48,3	14,8	9,6	8,1	316,1
	DEEE	7,2	5,3	9,5	27,2	26,2	20,1	18,8	17,7	16,5	19,8	27,6	23,1	219,0
	Métaux	14,7	30,4	23,0	35,5	33,7	24,5	21,2	14,1	29,6	27,4	18,3	19,8	292,2
	Végétaux	92,1	103,0	115,3	114,8	78,2	112,0	83,9	65,0	72,7	93,8	86,2	74,3	1091,3
	Bois	22,3	32,8	39,9	45,2	32,9	40,4	38,8	25,3	34,1	28,0	19,4	13,9	373,0
	Meuble	9,9	9,3			34,9	14,2	29,9	46,4	63,6	66,8	61,7	53,3	390,0
Total Recyclerie		154,9	189,7	203,7	247,5	236,1	252,5	243,6	222,9	264,8	250,6	222,8	192,5	2681,6
Déchets Totaux		678,7	680,2	817,6	996,6	1115,4	1210,4	1549,8	2018,2	1325,1	1022,3	841,1	738,7	12994,0
% de Tri avec recyclerie		31,3	34,3	34,7	32,0	31,5	37,6	36,6	31,6	39,3	37,7	36,5	35,6	34,9
% de Tri hors recyclerie		10,9	8,9	13,0	9,5	13,1	21,2	24,8	23,1	24,2	17,5	13,7	12,9	18,0

LES RECETTES PREVISIONNELLES

Chaque année la communauté de communes bénéficie du bonus tri. Le bonus versé par le SYVADEC concerne 5 flux : le papier, les emballages, le verre, les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et les cartons bruns. L'estimation du bonus en 2016 est de **24 257,42€**.

Les recettes comprennent également d'autres ressources :

1. Estimation des recettes en 2016				
BONUS TRI	Flux		Montant de la recette	
	Papier		1 114,59 €	
	Emballages		7 313,13 €	
	Verre		9 961,58 €	
	DEEE		3 013,62 €	
	Cartons bruns séparés		2 854,50 €	
		Total	24 257,42 €	
2. Financements versés par l'Etat pour un contrat unique d'insertion en 2016			20 261,00 €	
3. Estimation des economies réalisées en 2016				
OM	Traitement	912*173€	157 776,00 €	- Réduction de 912 tonnes entre 2015 et 2016 - Traitement en centre d'enfouissement = **173€/T (chiffre issu de la cotisation SYVADEC)**
	Transport	912*25€/T	22 800,00 €	Transport = 25€/Tonne
		Total des recettes	225 094,42 €	

La communauté de communes Calvi Balagne s'acquitte chaque année d'une cotisation au SYVADEC pour le traitement des ordures ménagères (OM) et la gestion des équipements de Recyclerie pour un montant global arrondi de 1 580 000 €.
Les actions menées en 2016 ont permis de réduire les ordures ménagères de 912 tonnes.
Cette réduction résulte d'une augmentation du tri sélectif (verre, papier, emballages), du renforcement de la collecte du carton et de la mise en place de la collecte des biodéchets, dès le mois de juin 2016.

Au total, une économie de **225 094 €** est réalisée en 2016.

La politique de communication de proximité engagée par la communauté de communes, relayée par une collaboration étroite avec les services techniques ; la mise en place de collectes au porte à porte des professionnels, ont contribué à la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et à l'augmentation des tonnages de tri sélectif. Les résultats sont très encourageants.
La collecte des biodéchets, mises en place auprès des établissements de restauration, et de quelques particuliers, renforcée par une fiscalité incitative à l'attention des professionnels, a également participé à ce bilan.

Le travail accompli en 2016 est satisfaisant, cependant, ces actions sont une amorce face aux objectifs fixés à l'échéance de 2020. Le tri à la source est affiché comme la solution idéale… afin de réduire l'enfouissement des ordures ménagères, en laissant de côté l'incinération, au profit du recyclage. D'ici 5 ans, plus de la moitié des ordures ménagères doivent être détournées des centres d'enfouissement… soit 6500 Tonnes sur un volume global de 13 000 tonnes.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU PROGRAMME NATURA 2000

L'animation du site Natura 2000 « Rivière et vallée du Fangu » est intégrée aux compétences de la communauté de communes par délibération du 4 mars 2016, portant modification de l'intérêt communautaire, au point IV des compétences optionnelles et facultatives ; Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie est ajoutée :

- Gestion et animation des programmes Natura 2000

L'animation se déroule sur une période de six mois à compter du 1er juillet 2016
Un budget prévisionnel de 11 600 € est alloué au programme, financé à 80% par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (crédit Natura 2000) et à 20% par la communauté de communes Calvi Balagne.

Le plan de financement pour l'année 2016 était le suivant :

Année civile	2016
Autofinancement de la structure animatrice	2 320 €
Participation de l'Etat	9 280 €

Les charges réelles du service s'élèvent à 10 542 €, réparties entre les frais divers pour 1 475 et 9 067 € de charges de personnel.

Un comité de pilotage du site Natura 2000 est constitué.
Une réunion s'est tenue le 22 novembre 2016 au complexe sportif Calvi Balagne, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Perspectives et propositions des actions à mettre en œuvre en 2017 ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la gestion de la fréquentation touristique ;
- Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction de la charte Natura 2000 ;

- La gestion des flux touristiques de la vallée du Fangu :

L'une des fiches action du document d'objectifs à mettre en œuvre concerne la gestion des flux touristiques en période estivale dans la vallée du Fangu.
En effet, il s'agit d'un espace naturel sensible qui subit une forte fréquentation notamment pour l'attrait de la baignade en eau douce. Durant les mois de juillet et août, le travail d'animation s'est concentré sur la mise en œuvre de cette fiche action, par l'exercice de la mission d'éco garde.
Le rôle est d'informer les visiteurs (sensibilisation à la protection de l'environnement, aux règles et aux consignes de sécurité) et de veiller à l'entretien du site (sentier de randonnée, bord de route, parkings, ramassage des déchets).

- Le suivi et le contrôle de l'écrevisse de Louisiane dans le delta du Fangu :

Un protocole de suivi de cette espèce exotique envahissante a été mis en place il y a trois ans.
Le but était de récolter des informations sur l'état de présence de cette population dans le delta du Fangu. Une réunion de présentation du bilan a eu lieu le 18 octobre 2016 afin de présenter les résultats des trois années du protocole ainsi que de réfléchir aux suites à donner à ce suivi.
Il a été décidé de mener deux actions :

- Effectuer une campagne de captures.
- Réaliser une étude biologique de l'espèce concernant sa place dans ce milieu naturel.

Aucun frais n'a été engagé sur cette mission en 2016.

- La réalisation d'un sentier d'interprétation sur le thème des mésanges bleues dans la forêt de Piriu.

Ce projet est relancé par la communauté de communes Calvi Balagne, qui s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage de ce dossier. Une demande de financement avait déjà été formulée auprès de la Collectivité Territoriale de Corse au titre des crédits FEADER. Le plan de financement, approuvé en conseil communautaire, est le suivant :

CTC (FEADER)	40%	23 014 ,00 €
Ministère de l'environnement (Natura 2000)	40%	23 014 ,00 €
Communauté de communes Calvi Balagne	20%	11 508,00 €

- La rédaction d'une lettre d'information du site Natura 2000 :

Cette action se situe dans le volet communication. En effet, le but de cet outil est d'informer et familiariser les résidents sur les enjeux et objectifs de l'animation d'un site Natura 2000, ainsi que sur les différents projets menés sur le territoire.

Aujourd'hui, la communauté souhaite continuer la diffusion de cette lettre, mais à l'échelle des quatorze communes.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN FIN D'EXERCICE 2016

L'AMENAGEMENT DE LA SALLE 'DES TENNIS' :

Cet espace de 1400 m² libre de toute occupation, initialement dédié à deux courts de tennis couverts, construit pour la partie gros-oeuvre, fait l'objet d'un projet de transformation en salle multisports.
Le complexe sportif a, dans son ensemble, fait apparaître des carences et des dysfonctionnements qui sont les suivants :

- ✓ La halle de tennis ne répond pas à un besoin prépondérant car des structures existaient déjà sur le territoire ;
- ✓ L'accès au dojo au travers de la salle de danse n'est pas satisfaisant ;
- ✓ La salle de danse est trop petite pour répondre à l'ensemble des demandes ;
- ✓ L'équipement ne dispose pas d'espace pour accueillir les enfants pendant que les parents pratiquent une activité sportive ;
- ✓ La collectivité souhaite réaliser une salle de gymnastique, une salle de boxe et une salle d'escalade manquantes dans la structure.

Telles sont les motivations qui ont orienté l'aménagement de cet espace.

Les équipements suivants composent ce nouvel espace sportif :

- Mur d'escalade
- Salle de Gymnastique
- Dojo
- Ring de Boxe
- Espace d'accueil des enfants
- Locaux de rangement
- Vestiaires et sanitaires

Les phases d'étude APS, APD, PRO ont abouti à un projet dont la consultation des marchés de travaux a permis de désigner les lauréats suivants :
LOT 01TRAVAUX PREPARATOIRES - GROS-OEUVRE- VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
SAS Paul Beveraggi – RN 197 – 20256 CORBARA, pour un montant de 190 153.50 € HT
LOT 02 ETANCHEITE
Etanchéité Bastiaise – 17 rue de la République – 20620 BIGUGLIA, pour un montant de 11 180 € HT
LOT 03 MENUISERIE
3P Menuiseries – Lotissement Strada Vecchia n°4 – 20290 BORGO, pour un montant de 50 189.31 €HT
LOT 04 CLOISONS – DOUBLAGE
DAUGAS Christian – Parc d'Activités de Purettone – Allée Jaune – Lot 30 – 20290 BORGO pour un montant de 96 392 € HT
LOT 05 CARRELAGE
EMA – Quartier Montecarlo – 20600 FURIANI, pour un montant de 39 173.03 € HT
LOT 06 PEINTURE - FAUX PLAFONDS - SOLS SOUPLES
DAUGAS Christian – Parc d'Activités de Purettone – Allée Jaune – Lot 30 – 20290 BORGO, pour un montant de 203 488.54 € HT
LOT 07 MURS D'ESCALADE
Pyramide – 5 rue Gutemberg – 91070 BONDOUFLE, pour un montant de 64 555.30 € HT
LOT 08 EQUIPEMENTS SPORTIFS
URBA 20 – Lieu dit Stollo – BP 153 – 20240 GHISONACCIA, pour un montant de 224 500 € HT
LOT 13A INSTALLATION SOLAIRE
SOLECO – Valrose – 20290 BORGO pour un montant de 54 255 € HT
LOT 13B CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT - TRAITEMENT D'AIR
Marché à relancer pour modifications du CCTP

LOT 14 PLOMBERIE – SANITAIRES
VO2 – ZAC de Campo Vallone – lot n°5 – 20620 BIGUGLIA pour un montant de 44 500.71 € HT

LOT 15 COURANTS FORTS ET FAIBLES - SSI – LUMINAIRES
SCAE – Parc d'activités de Purettone – lot n°1 – 20290 BORGO pour un montant de 78 120.85 € HT
Montant global Travaux : 1 056 508.24 € HT

La maîtrise d'œuvre ayant exécuté les phases de conception et d'études jusqu'à la mission PRO DCE et analyse des offres a souhaité ne pas aller au-delà de ses missions contractuelles.
La communauté de communes a accepté la demande de résiliation amiable formulée par l'architecte mandataire.

Une consultation de maîtrise d'œuvre partielle a ainsi été lancée pour confier les phases relatives au suivi des travaux et la réception du chantier à un nouveau cabinet.

Le lauréat est :
Groupement conjoint avec mandataire solidaire :
SAS ADP architectes – 39 boulevard Paoli – 20200 BASTIA, agence d'architecture et OPC ; ST Ingénierie – Chemin de Font Sereine – le grand Bosquet – 13420 GEMENOS, BET pluridisciplinaire et SSI ;
Groupe GAMBA – 163 rue du Colombier – 31670 LABEGE, bureau d'ingénierie acoustique ;
Le montant forfaitaire du marché est de 71 636 € HT, soit un taux de rémunération de 5.58 % appliqué au montant estimatif des travaux 1 277 000 € HT.
Cette nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre procède à la reprise technique du projet.

Pour rappel, le budget prévisionnel initial de ce programme est le suivant :

Travaux :	-	Salle de boxe	66 250 €
	-	Salle d'escalade	35 000 €
	-	Salle de gymnastique	174 250 €
	-	Annexes sportives :	261 360 €
	-	Espace enfants :	58 000 €
	-	Annexes et locaux techniques :	71 750 €
	-	Traitements acoustiques et cloisons de séparation : 200 000 €	
	-	Raccordement aux réseaux :	70 000 €
Total travaux :			**936 610 €**
Mobilier :			330 000 €
Programmation et AMO			14 936 €
Maîtrise d'œuvre + SSI			132 994 €
Missions EXE et OPC			37 332 €
Contrôle technique SPS			18 800 €
Frais divers			25 000 €
Assurances			18 999 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :
Coût estimatif global HT : 1 514 698 €

Le plan de financement sollicité se présente comme suit :
Base montant global du projet : 1 514 698 €
CTC 65 % : 984 554 €
CNDS 15 % : 227 205 €
Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

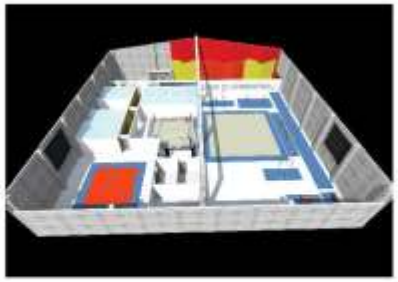

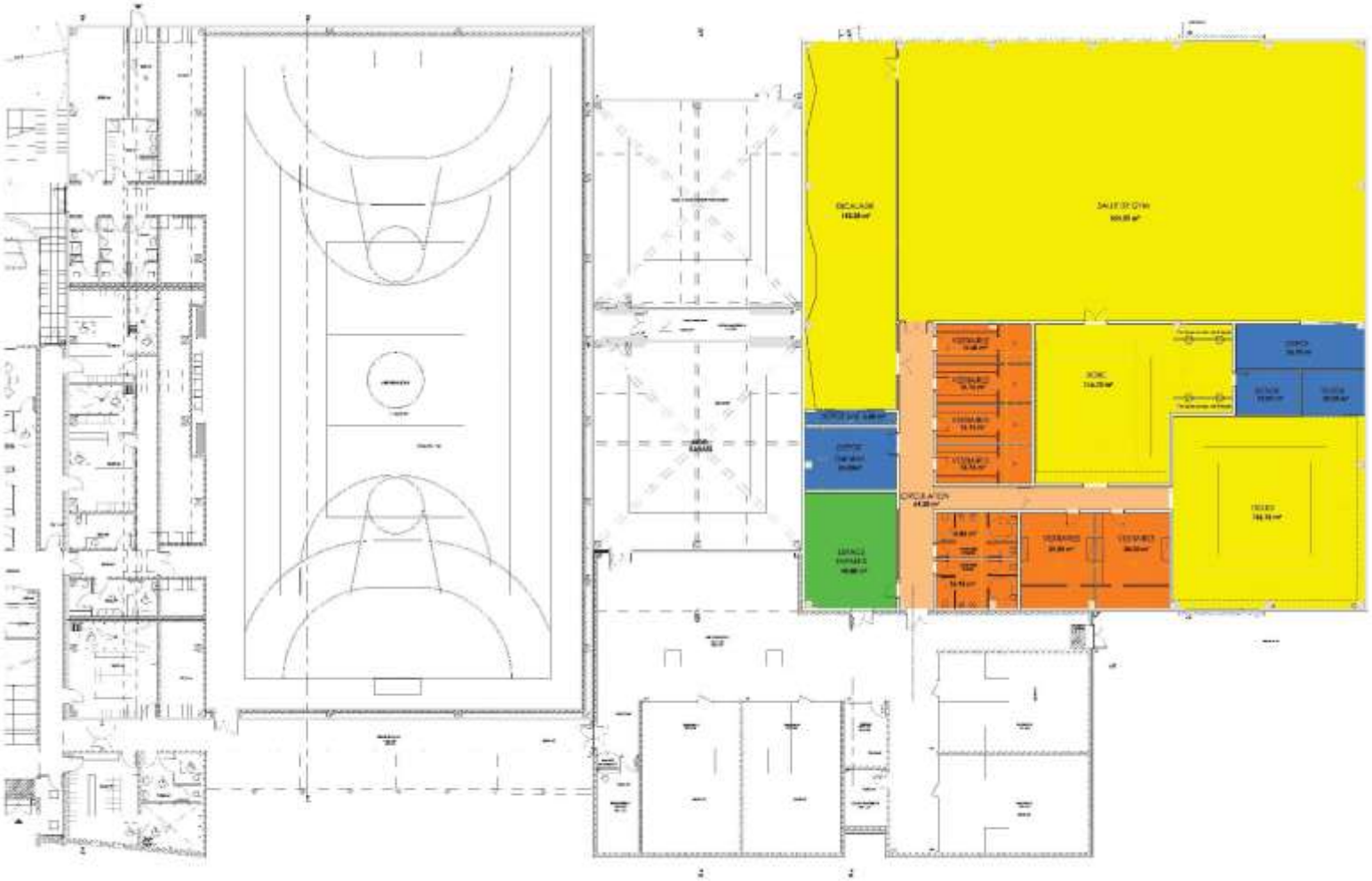

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

4 bis Avenue du Commandant Marchal
20 260 CALVI

OPERATION :
AMENAGEMENT DE LA HALLE DE SPORT

Route de Calenzana
20 260 CALVI

DOCUMENT :
PLAN RDC
SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT

PHASE : APS

APS

LE PROJET DU STADE :

La mission de programmation est en cours, confiée au cabinet ISC. Cependant, elle est largement reprise et conduite par le directeur du complexe sportif en personne.
Une réflexion est menée afin d'optimiser l'espace ; envisager l'implantation du stade mais également d'autres ateliers extérieurs manquants à la structure : stade de football en principal, couloirs de course à pied, boulodrome, city stade, tir à l'arc …
De plus, la communauté décide de procéder à la réalisation de la clôture d'enceinte de la parcelle, dans la continuité de celle du complexe.

LA RECYCLERIE DE GALERIA :

Dans l'esprit qu'une recyclerie ne doit pas être à plus de 30 minutes de trajet d'un bassin de vie, la communauté de communes a décidé de réaliser une recyclerie dans le bassin de vie Manso-Galeria.

Le projet, situé sur une parcelle propriété de la commune de Galeria, lieu-dit Achiarello, F 707 route de Galeria, comprend la construction d'une recyclerie secondaire de proximité destinée à la population de la Vallée du Fangu, desservant les communes de Manso et Galeria.

L'équipement est destiné à accueillir les déchets, hors ordures ménagères, triés dans des bennes et boxes avant transport pour traitement et valorisation.

Le Syvadec s'est retiré de ce projet, ne souhaitant pas s'engager sur des investissements situés dans des territoires reculés. Ils pourront cependant intervenir pour les flux relatifs aux DEEE.

Le permis de construire a été délivré le 16 juin 2016.

Les marchés de travaux ont été lancés. La liste des entreprises attributaires est la suivante :

LOT	DESIGNATION	LAUREAT	MONTANT HT
1	TERRASSEMENT - VRD	EGCB	21 720,00 €
2	ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION D'EAU	EGCB	25 353,00 €
3	GENIE CIVIL ET TRAVAUX DE MAÇONNERIE	EGCB	57 714,00 €
4	TRAVAUX DE VOIERIE	EGCB	86 352,00 €
5	REALISATION DU BATI DE RECEPTION	EGCB	29 238,00 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE	EGCB	11 680,00 €
7	PLOMBERIE, SANITAIRE, AERATION	EGCB	2 360,00 €
8	ELECTRICITE	EBB	17 661,80 €
9	ESPACE VERT	CORSE PAYSAGE	6 390,00 €
10	SIGNALISATION	CODIVEP	6 172,00 €

TOTAL …….. 264 640.80 HT

Photo aérienne du site :

Plan du projet :

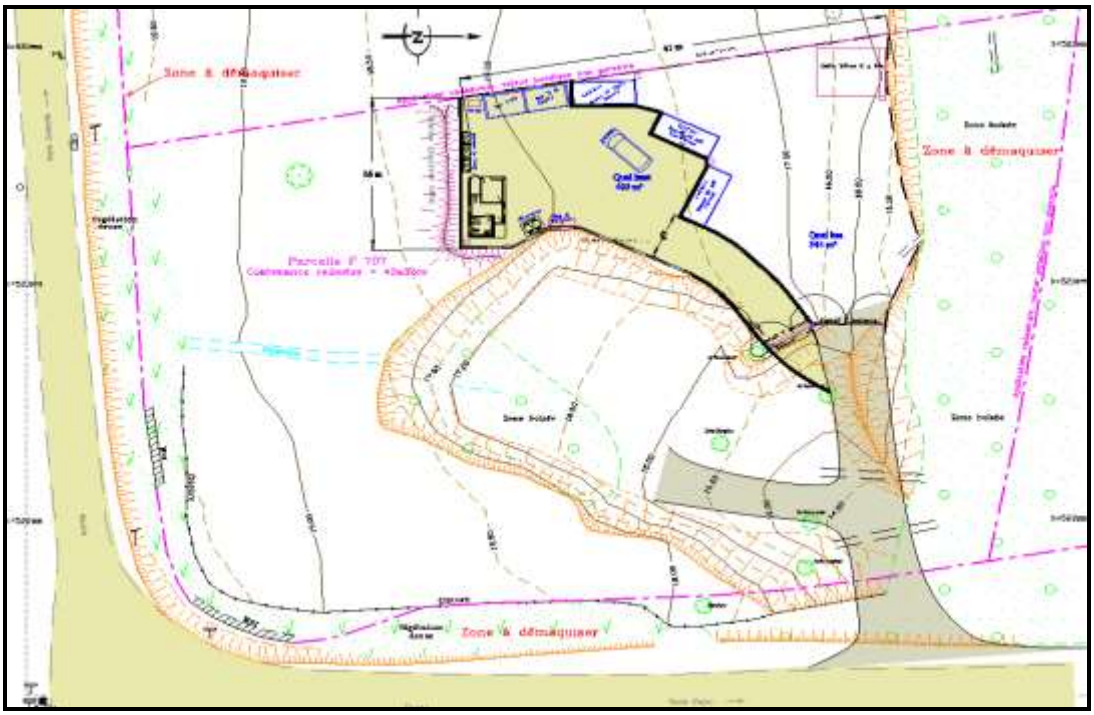

LE CENTRE CULTUREL :

La mission de relecture du programme initial est accomplie en 2013 par le cabinet Café Programmation, associé à un scénographe et acousticien.
L'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par Messieurs Francis SOLER et Sébastien VAN CAPPEL DE PREMONT, réunit sept co-traitants, pour sept compétences complémentaires ; les deux architectes énoncés ci-avant, le scénographe, l'acousticien, l'économiste de la construction, le BET structure, le BET fluides.

Le permis de construire est délivré le 4 février 2016.

L'année 2016 permet de lancer deux procédures d'appels d'offres de travaux.
Le premier est déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres le 30 mars 2016 pour dépassement trop important de l'enveloppe budgétaire allouée à la construction. Le résultat des 23 lots du marché, en cumulant les propositions les moins onéreuses, est de 8 403 322.38 € HT pour une estimation à 7 163 000 € HT.

La commission a décidé de relancer une seconde consultation pour savoir si le projet peut se maintenir dans l'estimation du maître d'œuvre en intégrant deux paramètres : des pistes d'économies envisagées conjointement avec l'architecte pour certains lots et un objectif financier global de 8 500 000 € HT.

L'analyse des plis de la seconde consultation a conclu, en premier lieu, au respect de l'enveloppe financière.
Le montant global des offres pressenties lauréates par le Maître d'œuvre est de 8 348 000 € HT.
Cependant, les observations suivantes ont été formulées à la lecture du rapport d'analyse des offres :

- chaque lot est systématiquement attribué à l'entreprise la moins-disante alors même que le Règlement de Consultation prévoit une pondération de la valeur technique à hauteur de 60% et de 40% pour le prix,
- ce montant reste bien au-delà de l'objectif contractuel du marché de maîtrise d'œuvre retenu à la notification de l'APD à savoir 7 163 000 € HT,
- le cout annoncé exclut un certain nombre de PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) qui devront nécessairement être prises en compte en cours de chantier afin de permettre une exploitation normale de l'équipement.

Le Président a fait part, lors de la commission d'appel d'offres, de son inquiétude à s'engager dans ce projet sur les propositions de ce rapport compte tenu de certaines incohérences dans la notation. Les propositions d'attribution du maître d'oeuvre génèrent d'importantes incertitudes.

Par ailleurs, malgré la relance du marché de travaux, tenant compte d'adaptations économiques et de l'introduction de PSE, le montant total des offres ne permet pas de rester dans un objectif financier acceptable pour la communauté de communes. Tel qu'il est conçu, le projet n'est pas compatible avec les capacités de la collectivité, contractuellement définies et annoncées.

Des craintes sont exprimées en commission d'appel d'offres pour la suite de l'opération : 'l'impression de rentrer « au chausse pied » dans l'objectif, fait que le Maître d'Ouvrage ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour mener à bien le projet'.
Le risque de recours des candidats évincés du concours d'architectes qui pourraient dénoncer une augmentation du coût des travaux annoncé à l'origine remettant en cause l'équité des concurrents lors du choix du projet lauréat est avancé.
Enfin, une incertitude pèse sur le maintien des financements alloués en COREPA dans le cadre des fonds du Plan Exceptionnel d'Investissement.

Le conseil communautaire a décidé d'abandonner le projet dans sa forme actuelle, et réaffirmé que celui-ci est un équipement nécessaire.

LA ZONE D'ACTIVITES DE CANTONE :

Le Projet d'extension :

Le projet principal de la zone d'activités relève de l'extension de cet espace économique par adjonction de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.

Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² va permettre :
■ La création de 28 lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.
■ La création de la voirie

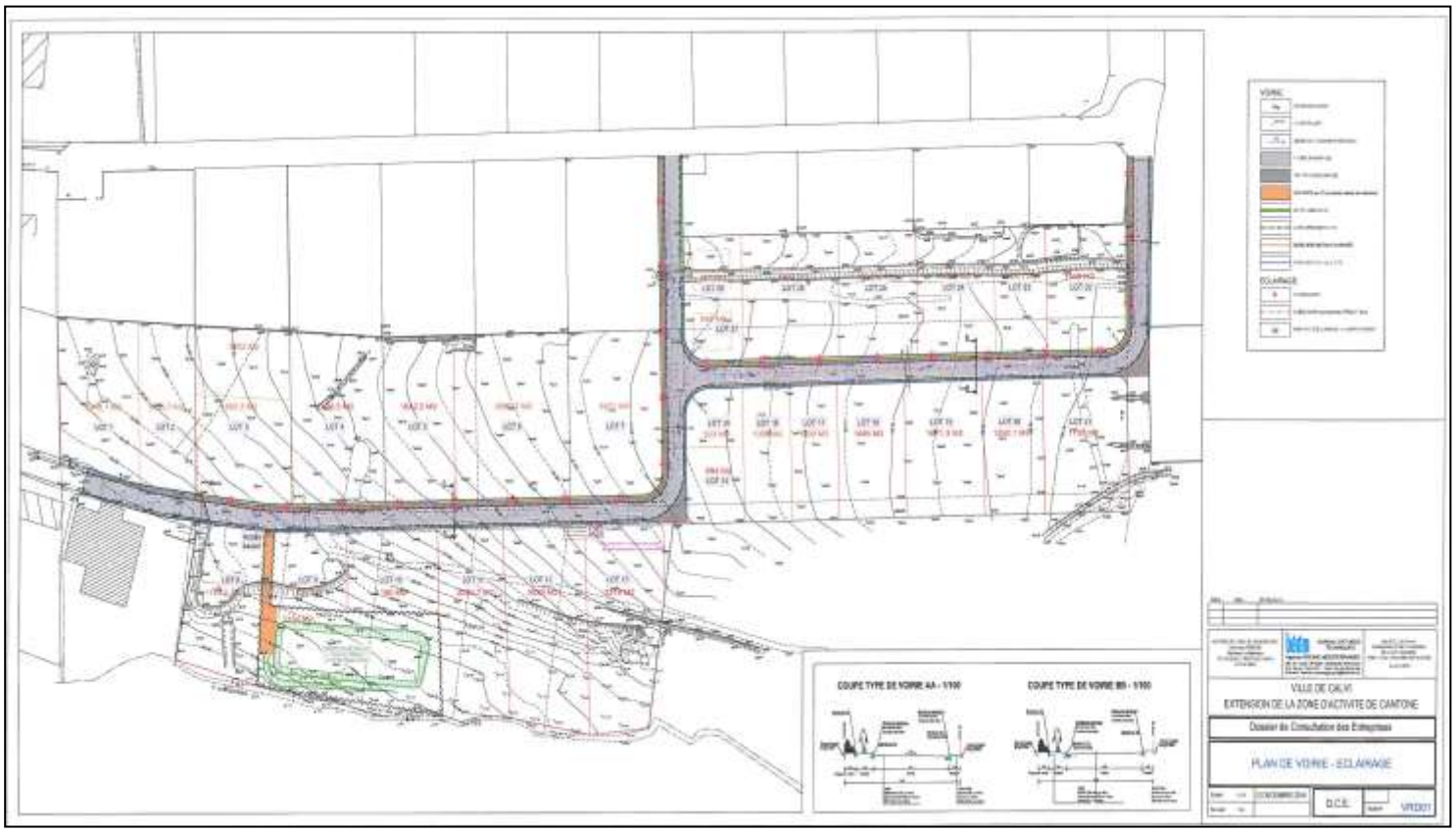

La commercialisation des parcelles se confirme tout au long de l'année 2016. En fin d'année, plus de la moitié des lots sont fixés en vue de la signature d'un compromis de vente.

Le conseil communautaire a défini le prix de vente à 50 €/m².

Un cahier des charges précis et limitatif encadre les clauses des ventes afin d'atteindre des objectifs précis :

Conditions de vente des lots auprès des opérateurs économiques

Pour répondre aux besoins d'installation des entreprises sur son territoire, et dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Calvi Balagne a décidé de créer une troisième tranche dans la zone d'activités de Cantone à Calvi, afin de proposer, à la vente, auprès d'opérateurs économiques, une trentaine de lots viabilisés, parcelles de 500 à 3000 m².

La proposition de foncier, sur le marché immobilier des entreprises, destiné exclusivement aux sociétés ayant un réel projet de développement de leur activité économique et de création ou de maintien d'emplois est la priorité de la collectivité. A cette fin, une sélection des projets d'acquisition est opérée à l'appui de dossiers de candidature constitués par les acquéreurs potentiels permettant d'apprécier la nature du projet, la motivation et la réalité de ces derniers.

Cette sélection vise à écarter toute initiative privée spéculative qui aurait pour résultat de porter atteinte aux priorités de la communauté de communes, il s'agit de se prémunir de :

- *une cession immédiate ou différée par l'acquéreur*
- *une rétention foncière par immobilisation de la parcelle sans les investissements relatifs à l'installation.*

Afin de prévenir de tels risques, la collectivité a décidé d'intégrer un certains nombres de clauses suspensives dans les documents de cession :

1/ Sur le compromis de vente – Conditions suspensives :

- ***Condition de financement du projet***

L'acquéreur doit apporter la preuve de ses capacités de financements, autofinancement ou prêt, pour l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment.

- ***Délai de dépôt et d'obtention du permis de construire purgé de tout recours.***

Le permis de construire doit être déposé dans un délai de 6 mois à compter du compromis de vente. L'obtention du permis et l'expiration des délais de recours concluent cette condition suspensive. L'acquéreur doit en apporter la preuve.

- ***Dépôt de garantie***

L'acquéreur doit verser une garantie de 15 % du prix de vente auprès du notaire, dont le montant est déduit lors de la vente. Dans l'hypothèse où la vente ne se réalise pas par faute ou négligence de l'acquéreur, le montant est acquis en indemnité pour la communauté.

2/ Sur l'acte de vente – obligations des parties :

- ***Délais d'engagement des investissements***

L'acquéreur doit commencer les travaux de construction dans un délai de 24 mois à compter de l'acte authentique de vente, moyennant la résolution de la vente.

- ***Délais de réception des investissements***

L'acquéreur a l'obligation d'achever les travaux dans le délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte authentique, au risque de résolution de la vente, la communauté de communes s'engage alors à reverser le prix de vente à l'acheteur avec paiement d'une indemnité due par le vendeur à hauteur des travaux déjà effectués par l'acheteur, valeur comptable faisant foi, moyennant une réfaction de 15 %.

- ***Droit de préférence***

La vente établit un pacte de préférence pour un délai de 20 ans au profit de la communauté de communes dans l'hypothèse de la mise en vente du lot, la communauté de communes est alors en droit d'acquérir le bien selon le prix d'estimation des services des domaines.

Le marché du 13 mai 2015 relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers pour l'extension de la zone d'activités de Cantone, dont le titulaire était l'entreprise RAFFALLI TP – sise Lieu dit Basto Chinchine – 20600 FURIANI pour un montant forfaitaire de 799 819.50 € HT, a fait l'objet d'un retrait par délibération en date du 14 septembre 2015 pour les motifs suivants :
Une lettre d'observation des services du contrôle de légalité en date du 24 juillet 2015 a contesté la légalité du contrat au motif que le mode de dévolution du marché passé est un contrat unique avec un prestataire, or, au regard des dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics, il aurait été souhaitable d'allotir ce marché afin de susciter une plus large concurrence.
Il a été acté que les prestations effectuées jusqu'à présent par l'entreprise titulaire RAFFALLI TP devaient être réglées par voie transactionnelle.

C'est l'objet de la mise au point opérée au cours de l'année 2016.

Le projet de protocole transactionnel a constaté la résiliation du marché de travaux pour motif d'intérêt général et a défini le règlement définitif et à l'amiable des conséquences financières de cette résiliation en fixant le montant du décompte de liquidation.

Ce décompte a été arrêté à la somme globale et forfaitaire de 167 066.77 € HT, dont 59 608 € pour les matériaux achetés par l'entreprise non mis en oeuvre et 107 458 € pour les travaux effectués.

Une nouvelle consultation de travaux a été relancée pour désigner les lauréats selon de nouvelles dispositions contractuelles.
Il est prévu une seule tranche de travaux et **trois lots :**
Lot n°1 : terrassements généraux réseaux divers, titulaire, entreprise NATALI SAS
Lot n°2 : voiries, titulaire, entreprise SRHC
Lot n°3 : espaces verts, titulaire, entreprise FOURNY JARDINS PISCINES

Les travaux débutent le 5 septembre 2016, pour une livraison prévue au cours du premier semestre 2017.

L'entreprise NATALI convient du rachat du matériel stocké sur site. Un devis fixe la valeur de l'ensemble de ces matériaux. Ce devis est validé par le maître d'œuvre, le cabinet BERIM.

Un projet d'avenant a pour objet de fixer la liste et le montant de la reprise intégrale des fournitures appartenant à la communauté de communes destinées à ces travaux, stockées sur le site et ses alentours.
Une liste exhaustive définit la nature et les quantités réelles des fournitures répertoriées par constat d'huissier en date du 27/09/2016, avant le démarrage du chantier.

Le montant de l'avenant en moins-value du marché s'élève à la somme de 42 048.37 € HT.

L'INCENDIE :

Le programme global d'investissement en matière de prévention contre l'incendie est établi en deux volets :

- **Programme d'investissements DFCI**, Défense de la Forêt Contre les Incendies : pistes, citernes, poteaux incendie… dans le cadre de la mise en œuvre du PLPI Balagne, Plan Local de Protection contre l'Incendie.

L'année 2016 permet de terminer les travaux de la tranche 2 et mettre au point le programme de travaux complémentaire de la tranche 2 :

Les implantations nouvelles sont les suivantes :

- Commune de Calenzana, lieu-dit Sambuccu : réserve d'eau de 100 m³
- Commune de Manso, lieu-dit Ciucciaghja : point d'aspiration (site de puisage dans le Fango)
- Commune de Manso, lieu-dit Cavicchia : point d'aspiration (site de puisage dans la Cavicchia)
- Commune de Manso, lieu-dit Tana : bac tampon HBE

Une aide financière de la part de l'Etat à hauteur de 90% du montant global de la dépense est allouée pour cette opération arrondie à 96 200 € HT.

Un troisième programme d'investissements est également initié au cours du second semestre 2016, examiné par le GTT réunissant les services de la DDTM, le SDIS, les Forestiers Sapeurs, l'ONF, l'Office de l'Environnent de la Corse.
Ce projet relève à nouveau d'investissements en zones sensibles pour l'installation de réserves d'eau, d'aménagements de pistes et de signalétique DFCI sur le territoire de la communauté.

La répartition du programme se décompose comme suit :

- Installations DFCI 2016-2017:

Piste de liaison de Moncale vers Calenzana
Citerne de Montegrosso, Lunghignano et moulin de Furcione
Mise aux normes de la ZAL de Salvi
Citerne d'Aregno, I Piovi
Citerne de Catteri, route du col de Salvi

L'estimation des aménagements est de 260 376 € HT, à laquelle il y a lieu d'ajouter la mission de maîtrise d'oeuvre et les dossiers de servitudes.

Le coût global estimé des investissements relatifs à la réalisation de ces ouvrages s'élève à la somme de 291 413 € HT.
Une aide financière d'un montant de 262 271 € de la part de l'Etat à hauteur de 80% et du FEADER – CTC pour 10 % du montant global de la dépense a été sollicitée.

- Programme de **renouvellement et d'extension du parc d'hydrants**.

La communauté souhaite poursuivre les installations nouvelles d'hydrants suite aux recensements des besoins ponctuels.

UN LABEL TEPCV :

Le programme des « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer est envisagé par la communauté de communes, dont l'acte de candidature est acté en conseil le 5 décembre 2016.

Ce programme vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique ; encourager la réduction des besoins d'énergie, et le développant des énergies renouvelables locales, et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans. Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribue notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

Le Président porte un projet de convention en partenariat avec l'Etat, afin de bénéficier d'un appui financier spécifique pour des opérations précises :

- Action 1 : Aire de covoiturage, montant 20 000 €
- Action 2 : réfection avec amélioration énergétique et qualitative de l'éclairage public de la zone d'activité de Cantone, montant 60 000 €
- Action 3 : rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux, montant50 000 €
- Action 4 : recyclage des eaux du complexe sportif, montant 80 000 €
- Action 5 : Mise en place de la traction animale pour la collecte des déchets, montant 50 000 €

La convention est signée le 12 décembre 2016 à Bastia en présence de Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'environnement.

Le montant de l'appui financier est fixé dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

LES PROJETS BALAGNE :

La communauté est associée aux projets établis à l'échelle de la Balagne :

Mise en œuvre du **schéma de randonnées Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de la communauté de communes Ile Rousse Balagne.
La communauté de communes Calvi Balagne participe financièrement à la part d'autofinancement à hauteur de 50 %, et contribue dans la même proportion aux coûts annuels d'entretien.

Le schéma prend de l'ampleur en 2016 :
L'ouverture de nouveaux tracés nécessaires à la réalisation de topos guides est approuvée, ainsi que la labellisation des parcours VTT par la Fédération Française de Cyclisme/ VTT.
Les nouveaux tracés sont :
1.Bocca di Melaghja (Cima a e Caselle)
2. Zilia – Bocca di casa Ghjenara – Calenzana
3. Lama – Bocca di Croce di Rama
4. Chemin Compoli – Sant'Antonio (commune de Palasca)
5. Chemin de la Serra (commune de Calvi)
L'estimatif global du programme est de 75 644 € TTC.
La communauté de communes Calvi Balagne a œuvré pour que le schéma de randonnées soit diffusé plus largement au grand public.

La **signalétique touristique de la Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Calvi Balagne, est achevée depuis 2012.
La communauté assure l'entretien et le renouvellement annuel des panneaux dégradés en collaboration avec les deux autres EPCI de Balagne selon la même clé de répartition.

La communauté est soucieuse des recettes nécessaires au financement des projets énoncés ci-dessus.

Des projets structurants sont éligibles aux fonds nationaux du Plan Exceptionnel d'Investissement, PEI, tels que le centre culturel.

L'EPCI est éligible à la dotation quinquennale intercommunale mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de projets d'investissement jusqu'à hauteur de 80 %.

Pour accompagner cette aide financière régionale, la communauté a élaboré conjointement avec le Département de la Haute-Corse le contrat d'intervention intercommunale 2016/2018 établissant la participation financière du Conseil Général aux investissements à mener.

Détail des dépenses de l'année 2016

Par application de l'article 34 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige le Président de l'EPCI à fiscalité propre de faire figurer dans le rapport d'activité une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement ventilée par communes membres.

Le tableau ci-dessous présente cette répartition :

Commune	**Nature de la dépense**	**Montant de la Dépense TTC**	**INVESTISSEMENT**	**FONCTIONNEMENT**
ALGAJOLA	Travaux sur hydrants	528€		x
	Nettoyage de la plage d'Algajola	1 315€		x
AREGNO				
AVAPESSA				
CALENZANA	Conteurs en bois pour les refuges	18 156€	x	
CALVI	Nettoyage et entretien plage de Calvi et l'Alga	13 250€		x
	Remise à l'eau des posidonies plage de Calvi et l'Alga	28 435€		x
	Renfort de matériel pour nettoyage des plages Calvi on the Rocks	3 465€		x
	Acquisition de conteneurs bois pour la citadelle	16 128 €	x	
	Travaux sur hydrants	2 502 €		x
CATERI				

LAVATOGGIO				
LUMIO	Intervention sur hydrants	1 045€		x
GALERIA	Permis de construire recyclerie	8 640€	x	
	Travaux sur hydrants	418€		X
MANSO	Pose vanne et alimentation citerne Cavicchia	4048€	X	
MONCALE	Travaux sur hydrants	209€		x
MONTEGROSSO				
SANT'ANTONINO	Intervention réseau d'eau poteau incendie	2 700€	x	
	Pose d'un réducteur de pression	3 245€	X	
	Travaux sur hydrants	209€		X
ZILIA	Travaux sur hydrants	302€		x
Dépenses transversales				
	Tablettes et coques de protection	16 470€	x	
	Postes informatique	3 915 €	x	x
	Formation analyse et prospective financière	4 159€		x
	Assurance personnel	42 903€		x
	Assurance flotte auto	77 266 €		x
	Assurance dommages aux biens et RC	7 146€		x
	Frais d'avocat transaction RAFFALLI	1 512€		x
	Achat d'un véhicule de service	10 600 €	x	
	Achat d'un véhicule de fonction	14 114€	x	
	Insertion Calvi Prestige	1 542€		x
	Annonce emploi animateur de zone	2 457€		x
	Indemnité au percepteur	1 428€		x
	Installation d'un climatiseur bureaux	1 691 €	x	
	Contrôle annuel des citernes	5 600€		x
	Analyse financière KLOPFER	15 480 €		x
	Schéma de mutualisation	1 700 €		x
	Maintenance de logiciels informatique	14 325€		x
	Dématérialisation des documents Kbox	6 619€		x
	Dématérialisation des marchés publics	1 800€		x

	Maintenance annuelle des hydrants	7 546€		X
	Panneaux de signalisation DFCI	6 914€	x	
	Déplacement salon Pollutec	2 512 €		x
	Travaux DFCI	85 311€	x	
	Maîtrise d'œuvre DFCI	9 079€	x	
	Maintenance annuelle des hydrants	7 792 €		x
	Ordinateur pour les ambassadeurs	2 355€	x	
	Acquisition d'un véhicule de service pour les services techniques	13 414€	x	
	Ordinateur services techniques	1 673€	x	
	Formation CACES services techniques	1 200€		x
	Enlèvement et traitement de conteneurs cassés	1 800€		x
	Dalle bétonnée Notre Dame de la Serra	29 606€	x	
	Transport monoblocs Notre Dame de la Serra	2 664€	x	
	Réalisation d'une fosse septique Notre Dame Serra	5 980€	x	
	Location véhicules services techniques	63 651€		x
	Acquisition de bacs pour le tri sélectif	51 060€	x	
	Parcs en bois pour les conteneurs	5 595€	x	
	Bacs grillagés pour la collecte des cartons	11 411€	x	
	Buffet journée portes ouvertes complexe sportif	1 950€		x
	Sacs de collecte et housses	52 763€	x	
	Communication tri sélectif	12 466€		x
	Bennes en pyrolle	15 216€	x	
	Cotisation Syvadec	1 588 140€		x
	Bacs pour la collecte du papier	6 789 €	x	
	Conteneurs biodéchets	19 338 €	x	
	Bio-seaux	5 161 €	x	
	Acquisition de camions	310 800 €	x	
	Acquisition d'une mini benne	47 280 €	x	
	Acquisition d'un camion plateau à ridelles	41 640€	x	
	Vérification annuelle du pont bascule de Notre Dame de la Serra	2 244€		x
	Acquisition de trois semi remorques	144 000€	x	
	Acquisition d'un broyeur de végétaux	35 304€	x	
	Subvention d'équilibre budget des ordures ménagères fonctionnement	93 633€		x
	Subvention d'équilibre budget des ordures ménagères investissement	816 141€	x	
	Participation 2016 à l'office de	50 000€		x

	Pôle Touristique			
	Participation 2016 au SCOT	14 052 €		x
	Participation 2015 au SCOT	50 569€		x
	Participation CCCB au schéma territorial de randonnées - entretien	24 500 €		x
	Participation CCCB au schéma territorial de randonnées – solde entretien 2015	30 134€		x
	Transit des déchets en centre d'enfouissement	88 774€		x
Dépenses liées aux équipements				
Aire d'accueil des Gens du Voyage				
	Installation d'un climatiseur	2 310€	x	
	Pose de carrelage et faïence	22 854€	x	
	Maintenance logiciel	1 680€		x
Centre culturel				
	Pose panneau de permis et constat huissier	870€		x
	Mission conducteur Opération	28 965 €	x	
	Maîtrise d'oeuvre	394 560 €	x	
Complexe sportif				
				x
	Acquisition de gaz pour le complexe sportif	57 748€		x
	Electricité complexe sportif	47 029€		x
	Eau complexe sportif	6 917€		
	Maintenance piscine	143 000€		x
	Etude de transport à la demande	3 360€		x
	Etude de faisabilité pour la récupération des eaux de vidange	3 600€	x	
	Raccordement réseau solaire au petit bassin et eau sanitaire	24 035€	x	
	Etude de sol	5 979€	x	
	Location bouteilles oxygène	1 988€		x
	Permis de construire- extension local de rangement	2 400€	x	
	Maîtrise d'œuvre pour la requalification du petit bassin	25 680€	x	
	Aménagement mobilier de la zone squash	1 283 €	x	
	Travaux annuels de peinture	18 554€		x
	Sonorisation du gymnase - fourniture	13 813€	x	
	Sonorisation du gymnase - installation	4 278€	x	
	Prestation de ménage les dimanches	1 440€		x

	Matériel pédagogique de piscine	3 545€		x
	Travaux électrique pour déplacement du food truck	3 530€	x	
	Interventions sur volets roulants de la piscine	2 087€		x
	Travaux d'électricité divers	3 188€		x
	Intervention sur ascenseur	4 343€		x
	Analyseur de réseau triphasé-diagnostic électrique	6 810€		x
	Déplacement vidéo protection	2 820€	x	
	Travaux d'extension local de rangement	46 467€	x	
	Travaux de requalification du bassin d'apprentissage	74 472€	x	
	Maintenance logiciel	7 710€		x
Zone de Cantone				
	Vérification annuelle des installations électriques	1 019€		x
	Eclairage public : interventions divers	8 670€		x
	Réseau eau	1 295€		x

La communauté de communes Calvi Balagne est une collectivité dynamique, en plein essor, porteuse de grands projets d'investissement, et destinée à des transferts importants de nouvelles compétences, vouée à prendre de l'ampleur, c'est pourquoi, Messieurs, Mesdames, les conseillers communautaires, je vous invite à participer activement à son développement, son administration et sa gestion.

Calvi, le 30 mars 2017

Le Président,
François MARCHETTI